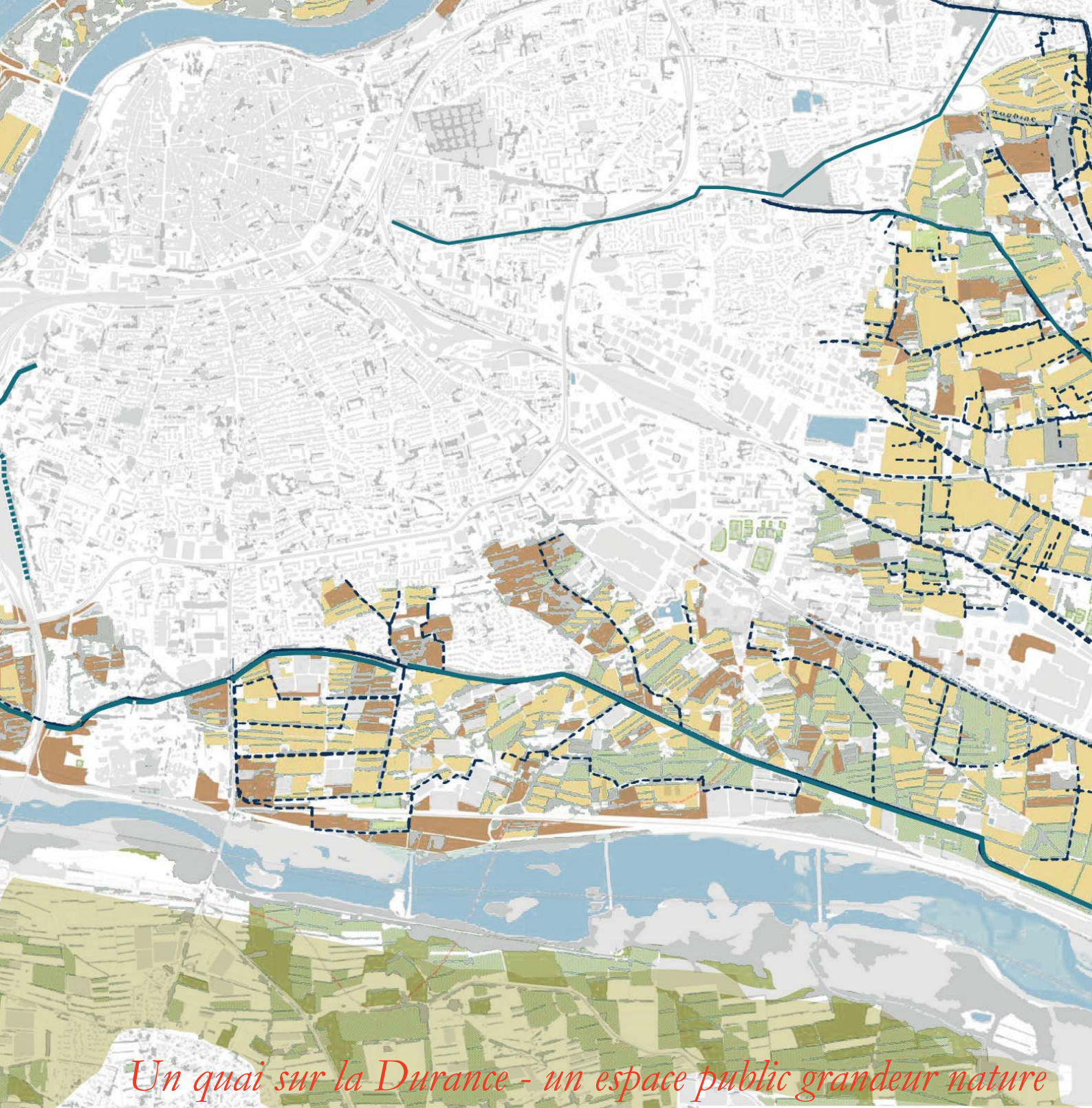




Un quai sur la Durance - un espace public grandeur nature

PROJET 1

VILLE / AGRICULTURE / NATURE

Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la définition de stratégie d'aménagement et de développement durable sur le thème

« la requalification par le paysage des territoires périurbains des quartiers sud d'Avignon »

20 JANVIER 2017

MAÎTRISE D'OUVRAGE : DREAL PACA //DDT VAUCLUSE

MANDATAIRE : DEVILLERS ET ASSOCIÉS // CONFLUENCES // RESPUBLICA

Sommaire

p.3 Introduction

- p.4 Les deux axes fondateurs
- p.6 Un schéma directeur au sud d'Avignon
- p.10 Les cinq projets pour relier Avignon à la Durance

p 12 les deux axes de projet pour la ceinture verte

p.14 Le contexte et les opportunités de projet

- p 14 Maitrises foncières publiques et opportunités de mutations foncières
- p.18 Un développement en lisière de la plaine agricole: des projets à articuler
- p.22 un territoire soumis aux risques d'inondations
- p 24 Les actions

- p 37 Que font les autres territoires ?

Introduction

L'atelier de territoire nous invite à intégrer le paysage pour penser la ville. Avignon a saisi cette opportunité pour réfléchir au développement de sa rive méridionale, depuis les remparts jusqu'à la Durance et depuis le Rhône jusqu'à la route de Marseille. Le contexte profondément urbain du grand Avignon conduit à intégrer les questions sociales, les mobilités, les enjeux liés à la valorisation des ressources économiques comme l'agriculture et le tourisme pour construire un socle commun aux projets.

Le premier acte de l'Atelier fut de rappeler les fondations du paysage¹ pour souligner combien la ville d'Avignon et son paysage sont intimement liés à la géographie et à son climat. Le tissu urbain s'est calqué sur les trames agricoles, issues des aménagements pour lutter contre le vent la mise en place d'une ingénierie hydraulique sophistiquée. Le deuxième acte a révélé l'imbrication de la ville avec les plaines agricoles et la nature.

La question s'est concentrée sur la lisière sud d'Avignon, embrassant l'ensemble des projets en cours, la question de l'avenir de la ceinture verte agricole, et de la place des rives fluviales. Les espaces intermédiaires urbains, peut sollicités dans les projets en cours ont fait l'objet d'attentions pour articuler l'ensemble. La question des mobilités permis de relier l'ensemble des pièces urbaines avec la campagne et les rives fluviales et de rappeler la proximité des cœurs actifs entre eux.

La maire d'Avignon a placé l'espace public au centre de la réflexion car il participe au partage d'un espace commun. Cette réhabilitation se concentre sur des axes prioritaires, mais cherche aussi à décroquer socialement le secteur sud et à inviter les habitants à profiter de la proximité d'un environnement de qualité. Nous nous sommes saisis de cette volonté, déjà inscrite dans le calendrier municipal pour affiner le maillage avec comme corollaire un meilleur partage des pratiques : moins de voitures, plus d'espaces pour les modes actifs et plus de transports en communs.

La réflexion sur l'espace public permet de poser la question du rôle des grandes pièces naturelles et agricole dans la ville. Les rives fluviales sont délaissées par les habitants en raison des nombreux ouvrages sur remblais et sur digues. La ceinture verte agricole va muter dans les dix prochaines en raison du grand nombre d'exploitants propriétaires à la veille de leur retraite.

La symbiose entre Avignon et son environnement est réactivée par l'idée d'un vaste espace public en balcon sur la Durance et le Rhône. Le « quai sur la Durance » tire les fils

depuis les cœurs de quartier et transforme l'ouvrage technique de la digue en un lieu aux usages multiples. Il s'inspire du premier acte fondateur de la gare TGV, dont le hall et des deux parvis unissent la ville et la rivière et qui préfigure le futur quartier de Courtine.

Cet espace public « grandeur nature » arrime les espaces isolés comme la Confluence déconnectée de la ville depuis l'arrivée de LGV. L'atelier s'est fixé à l'idée de réactiver le sol sous influences des nappes des cours d'eaux pour tirer la nature en ville et offrir un espace hybride d'une nature urbaine.

L'atelier a mis en place un groupe de travail portant sur l'avenir de la ceinture verte, plaçant l'agriculture et les usages des sols fertiles comme moyen de réhabiliter la lisière d'Avignon, de conforter l'activité économique et la filière alimentaire en circuits courts. Ouverte à des activités destinées aux habitants, la ceinture verte deviendrait un lieu de destination, connecté aux cœurs actifs de la ville.

Les études portant sur les pièces urbaines intermédiaires a permis d'interroger le mode de fabrication de la ville en périphérie et en dehors des grands sites de projets. Les processus de mutation révèlent les pressions progressives exercées sur les terres agricoles et sur la difficulté à produire un tissu urbain. L'atelier a souligné la difficulté pour certains acteurs d'appréhender ce contexte pourtant essentiel à la préfiguration de la ville.

L'atelier est parti des fondations du paysage et des orientations données par les élus pour tester cinq hypothèses de travail et illustrer les problématiques. Les cinq projets tests se déclinent en cinq cahiers :

1- La ceinture verte : le parc agricole des quartiers sud

2- Une pièce intermédiaire urbaine : la porte de Marseille

3- Un parc naturel urbain à la Confluence, sur le domaine de Courtine

4- Un quai sur la Durance, un espace public grandeur nature

5- L'enchaînement des espaces publics et le bien commun des Avignonnais.

Ces cinq projets embrassent les lisières de la ville. Ils se développent avec l'existant et déploient un espace public ample, à l'échelle du grand paysage, dédié à la campagne et les rives fluviales. Le quai sur la Durance, le projet de la ceinture verte et de la confluence restaurent au fond la lisière naturelle d'Avignon.

¹ - Atelier des territoires - cahier « les fondations du paysage »

Des pièces agricoles et naturelles au coeur de la ville

2- Articuler le tissu urbain avec les pièces agricoles et naturelles, c'est à dire envisager des projets urbains spécifiquement sur ces sites d'interfaces

Les orientations visent à

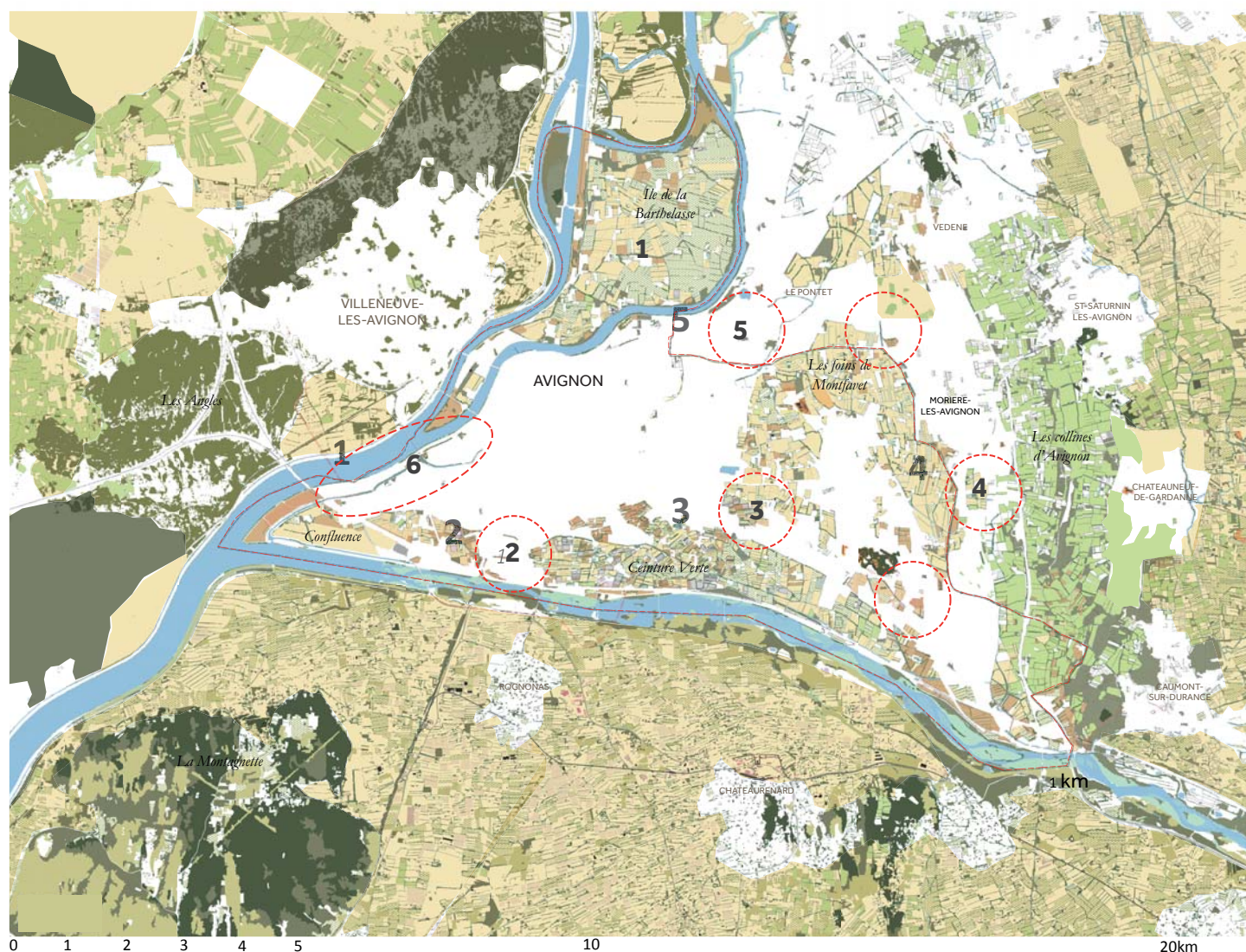
1- Déterminer les projets des pièces agricoles et naturelles

- Conforter et déterminer d'ici les dix prochaines années un projet agricole spécifique;
- Explorer les zones d'influences des zones naturelles;
- Développer le loisir

- 1 Ile de la barthelasse / les quais du Rhône / quartiers Monclar / Courtine
- 2 Secteur de l'hôpital / Baigne Pied
- 3 Foins de Montfavet / Bel-Air / Route de Marseille / Cap Sud / Ceinture verte
- 4 Montfavet / les foins de Montfavet / les collines d'Avignon
- 5 Les foins de Montfavet / Le Pontet / le Rhône / ile de la Barthelasse
- 6 La Confluence / Les berges de la Durance vers les quais du Rhône

La nature et l'agriculture imbriqués dans la ville

Identification secteurs de projets sur les pièces urbaines intermédiaires



Agir sur l'espace public pour mettre en réseau la ville avec ses pièces naturelles et agricoles

Le projet vise à :

1- Mettre en relation les pièces agricoles, naturelles et la ville

- par les allées sur digues
- par les allées des canaux
- par les allées agricoles
- par la route des collines
- par les voies urbaines

2- Se déplacer autrement qu'en voiture et mettre les pôles en réseau :

équipements // pôles d'emplois principaux // pôle de commerces et de vie de proximité // les sites d'intérêts (points de vues, ventes de produits agricoles, loisirs, ..)

Voies favorables à la marche et au vélo

- Chemins des digues actuellement en projet
- à compléter

- Chemins des canaux potentiels... à mailler

- Chemins des plaines agricoles potentiels à mailler

- Voies urbaines avec aménagements favorables aux modes actifs prévues par la collectivité... à compléter

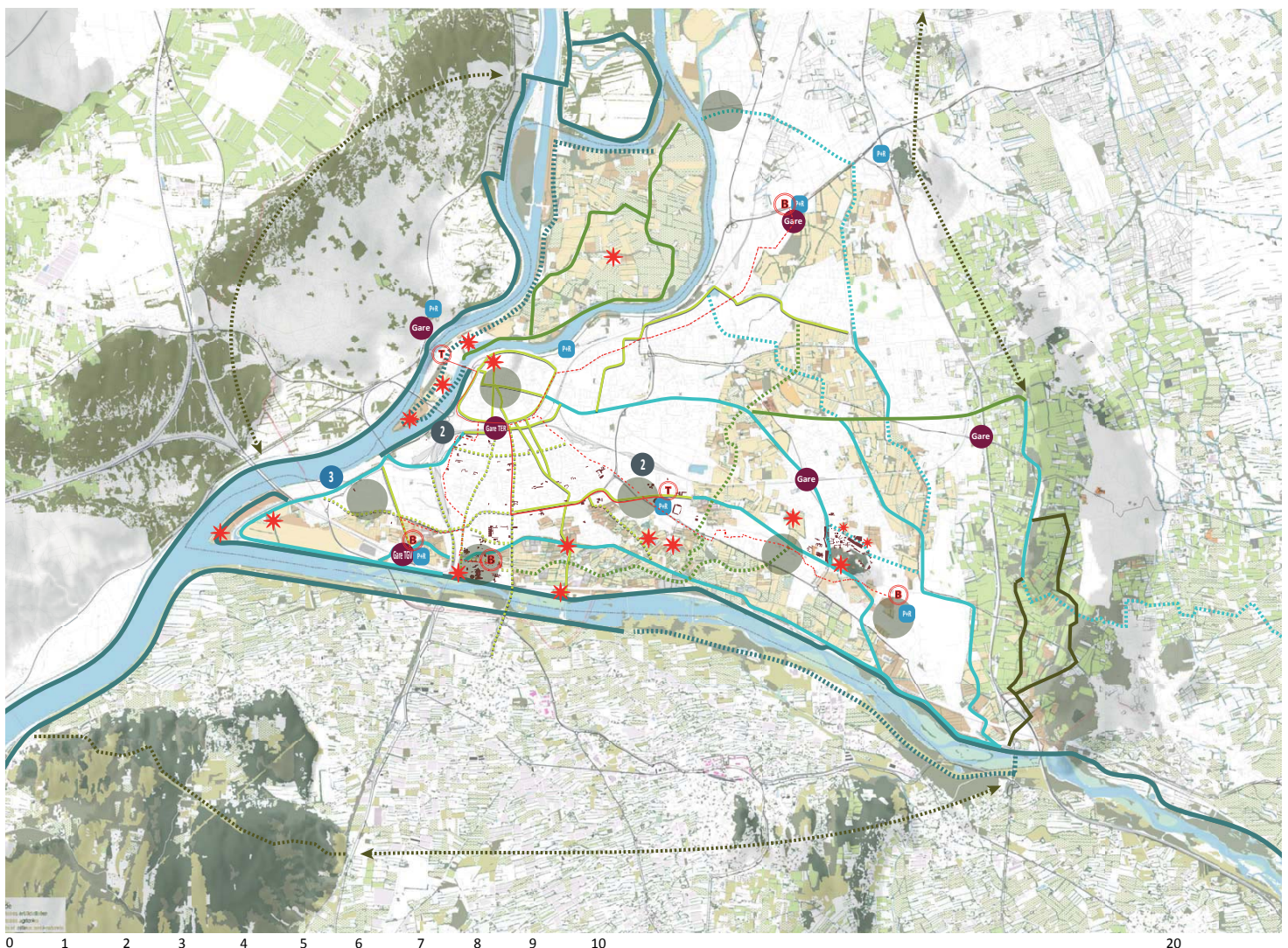
- Les routes des collines... à compléter

Lignes de transports en commun en projet

- tramway
- Bus

Pôles

- Gare gare TGV / TER
- Parc-relais
- 2 Pôle échange fer / route
- 3 Pôle échange Rhône/fer / route
- Site d'intérêt
- Pôles d'emplois principaux

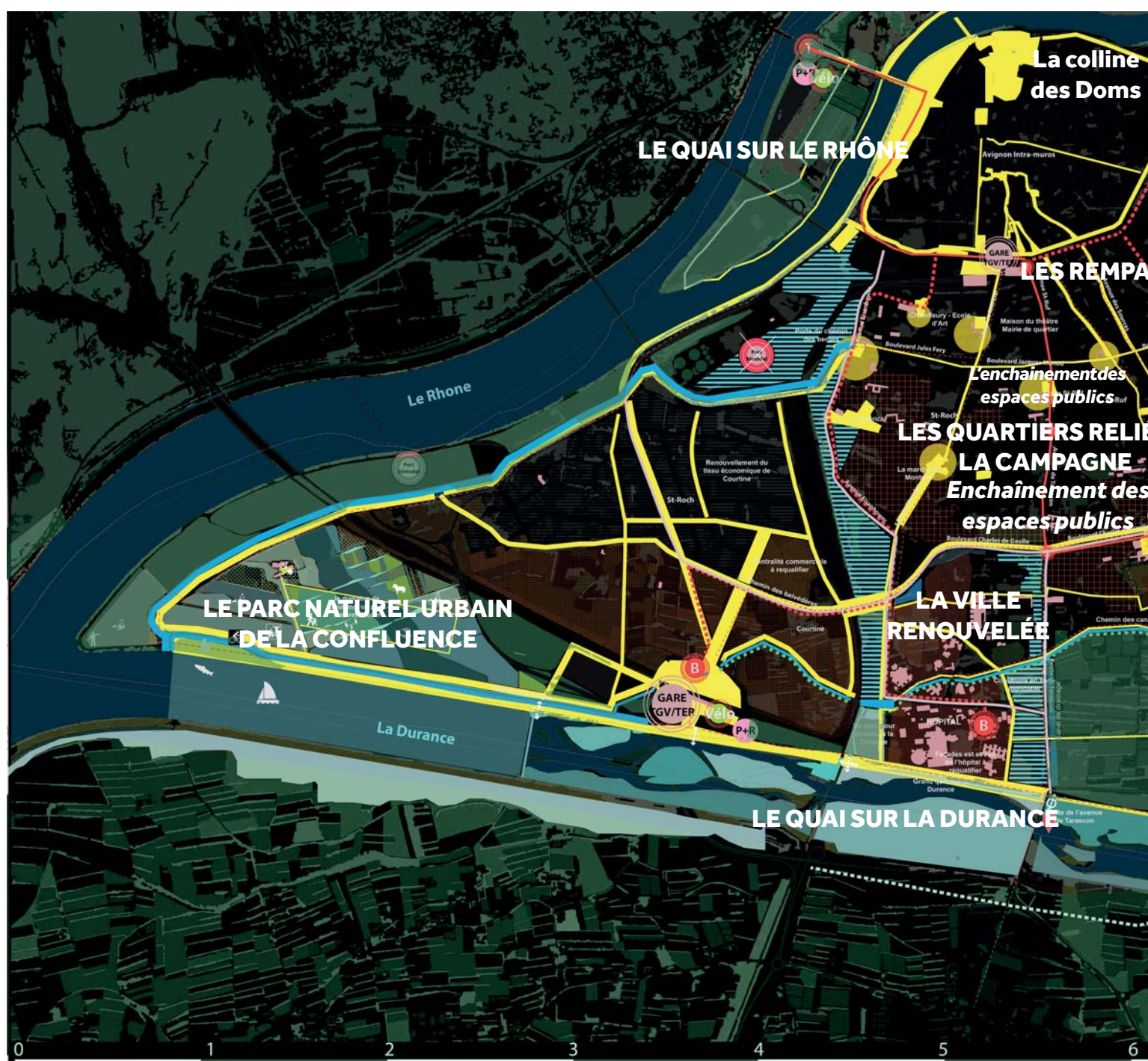


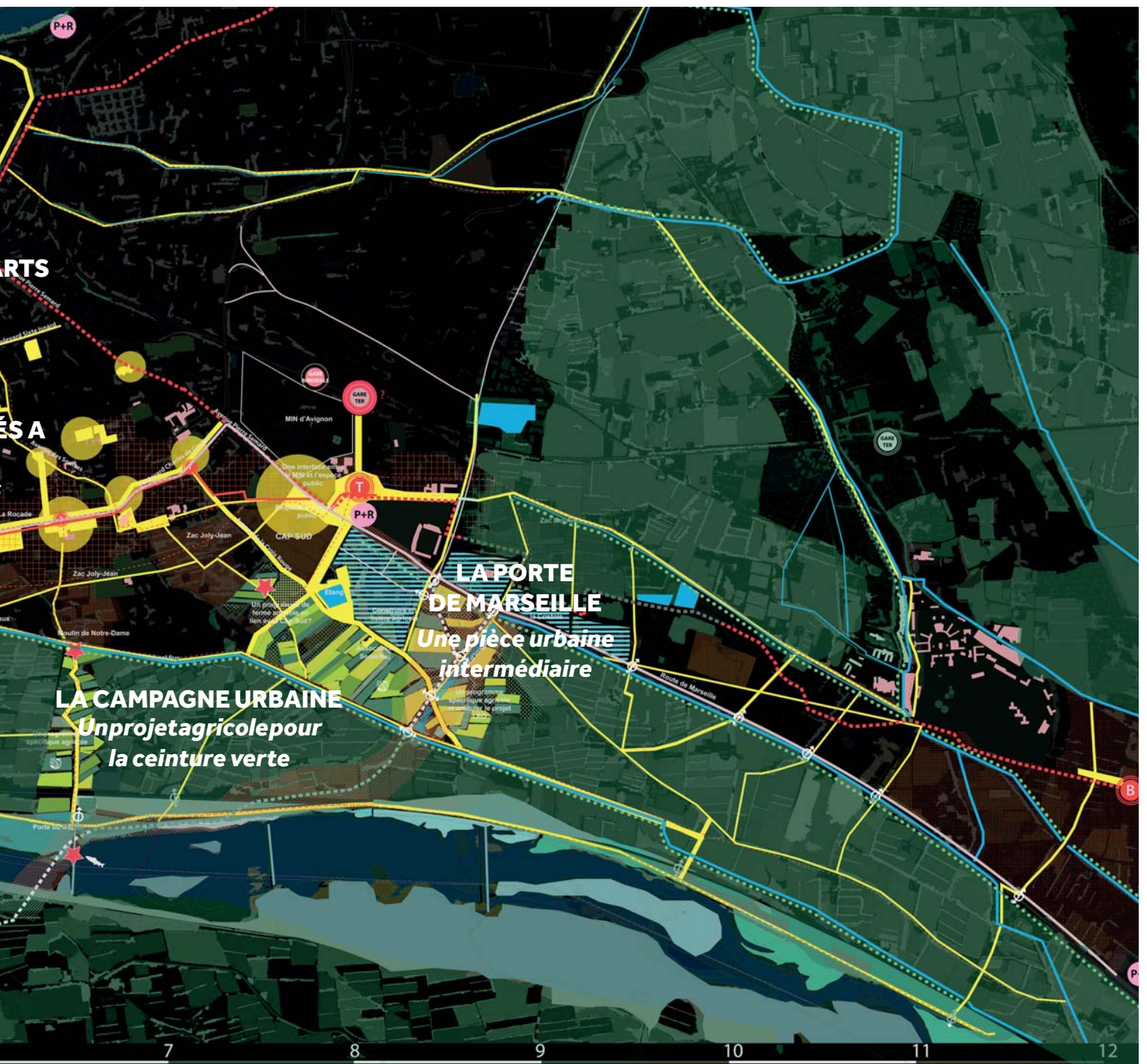
Les rives fluviales et les plaines agricoles reliées à la ville par un réseau d'espaces publics

Le schéma directeur issu de l'atelier articule les nombreux projets entre eux. Il se saisit des nombreuses opportunités pour renforcer leurs cohésions. Il porte également sur la mise en réseau des espaces agricoles et naturels avec la ville pour encourager les habitants à investir leur campagne et les rives du Rhône et de la Durance. Il propose d'arrimer un quai là où la ville côtoie la Durance. Il cherche à promouvoir l'enchaînement de ses espaces

publics pour faciliter la vie de proximité et accéder aux pôles d'emplois, de commerces et de service sans avoir recours à son véhicule individuel. Ce schéma représente graphiquement l'ensemble des projets. Leur intégralité permet de structurer le territoire sur le long terme, et de porter une vision durable de la ville d'Avignon.

La priorisation, la gouvernance et le portage seront propres à chaque projet.





Le schéma directeur d'Avignon Sud

LES PRINCIPES



les projets en cours



les opportunités
de projets urbains



l'enchaînement des
espaces publics



Des projets
d'espaces publics de quartier



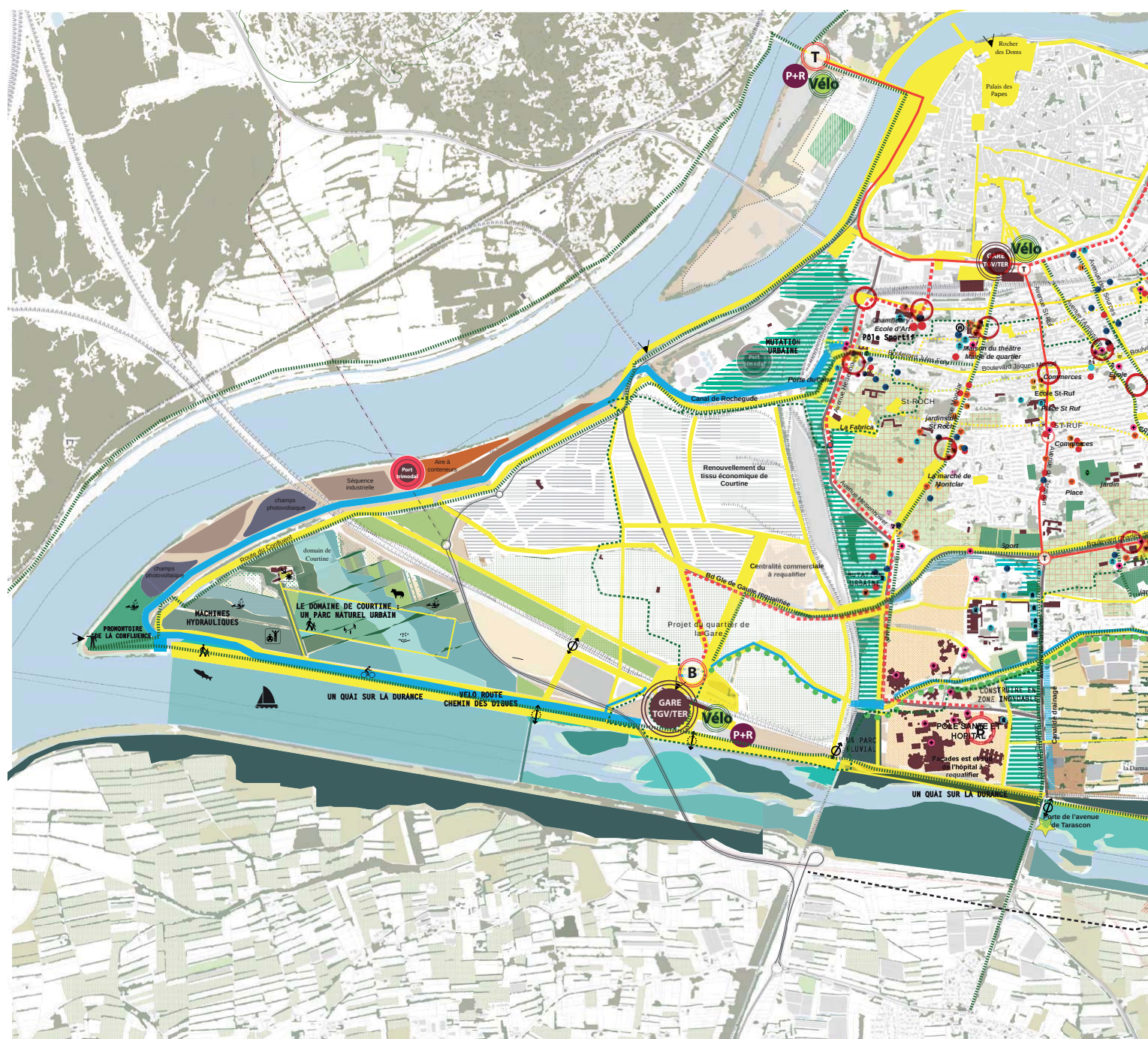
Soutien et développement de
l'activité agricole



Des projets spécifiques
agricoles



Le chemin des digues et présence
amplifiée de la nature



DETAIL DES PRINCIPES

SECTEURS DE PROJETS URBAINS

- Quartiers en projet de la ville et/ou du Grand Avignon
- Quartiers NPNRU

PROJETS D'INFRASTRUCTURES

- Liaison Est Ouest LEO
- Réserve foncière pour la LEO

SECTEURS DE PROJETS COMPLEMENTAIRES

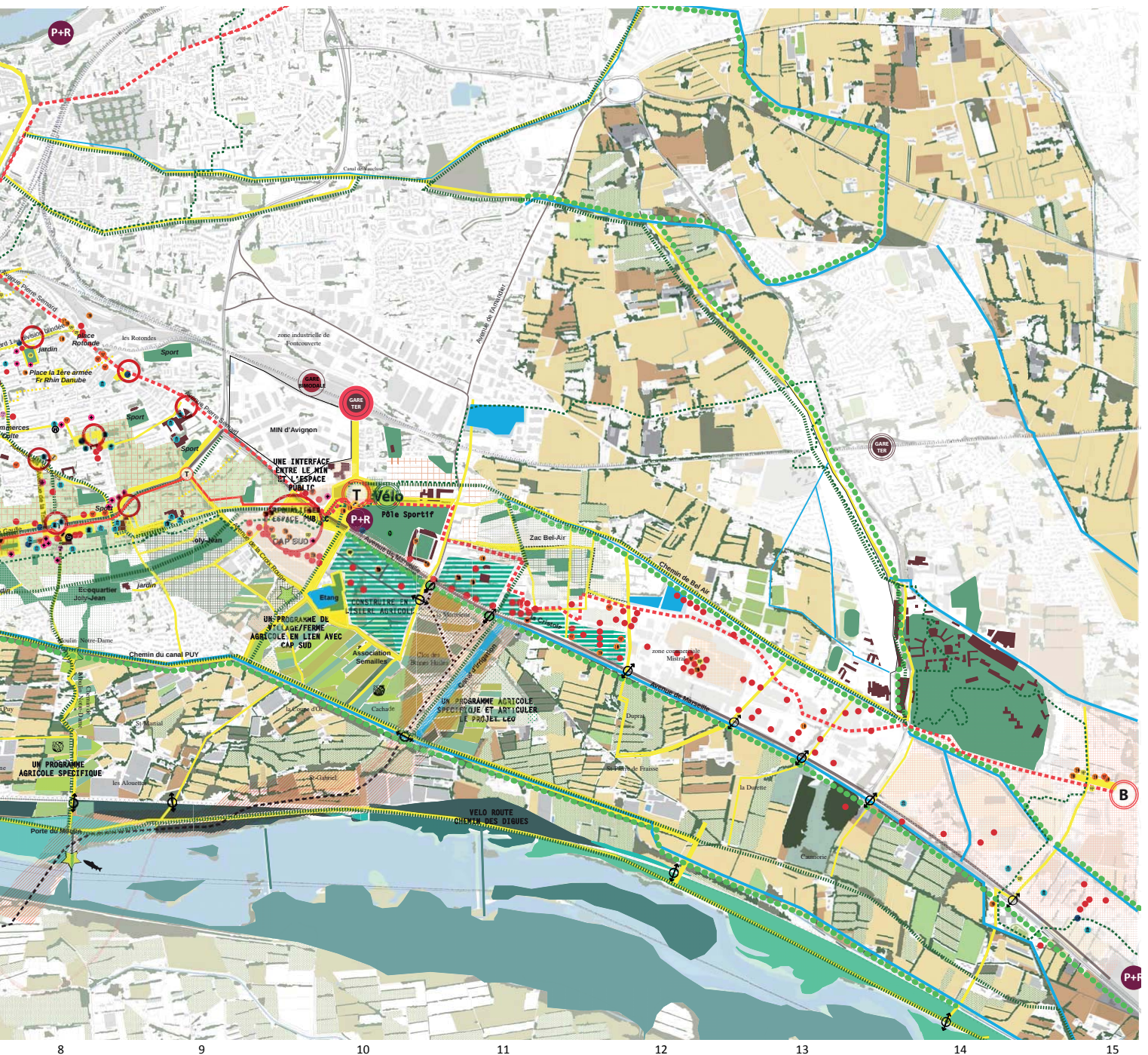
- Renouvellement urbain
- Renouvellement et création de quartiers en compléments aux projets déjà existants
- Renouvellement du tissu économique
- Espace public majeurs
- Centralité urbaine à renforcer
- Lieux d'intérêt projetés

MOBILITES EN PROJET

- Gare existante
- Lignes de bus structurantes
- Bus
- Arrêt de Tramway
- Voies douces prioritaires
- parking relais
- Voies cyclables
- Provence Express - parcours de randonnée urbaine
- Proposition
- Franchissements pour vélos et piétons à niveau

AGRICULTURE / PROJETS SPECIFIQUE EN INTERFACE AVEC LA VILLE

- Programmation soutenue de l'agriculture et projets spécifique en interface avec la ville
- Canal de drainage projeté
- Campagne de plantation le long des canaux



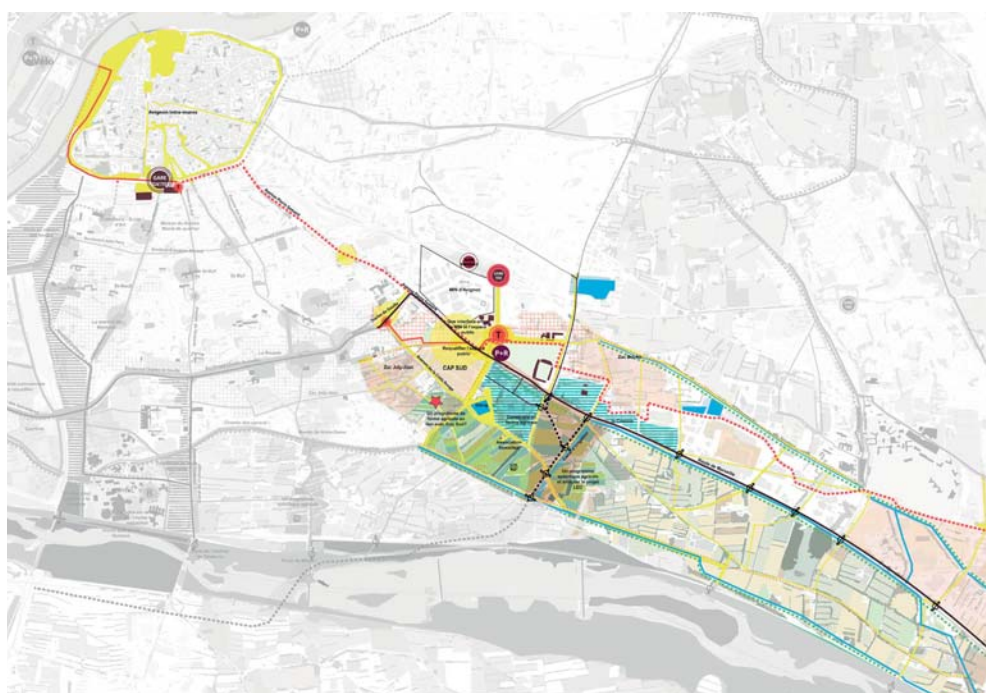
Cinq orientations pour relier la ville à la Durance



1-l'agriculture en ville

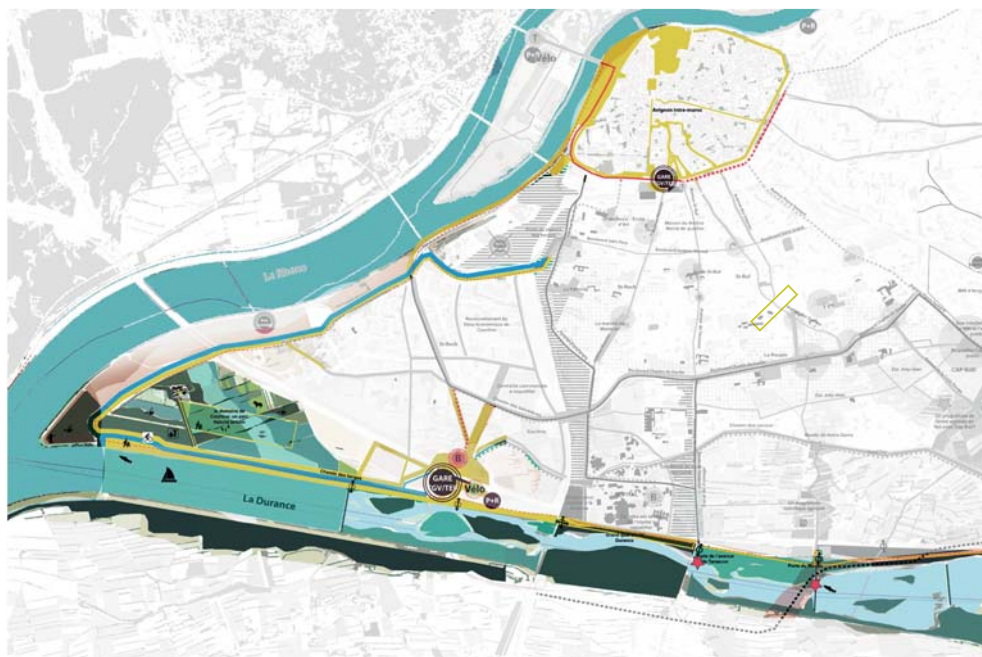
Les dix prochaines années seront consacrées à bâtir le projet agricole de la ceinture verte.

Ce projet permet d'établir des liens entre les sphères territoriales de la ville et de la campagne.



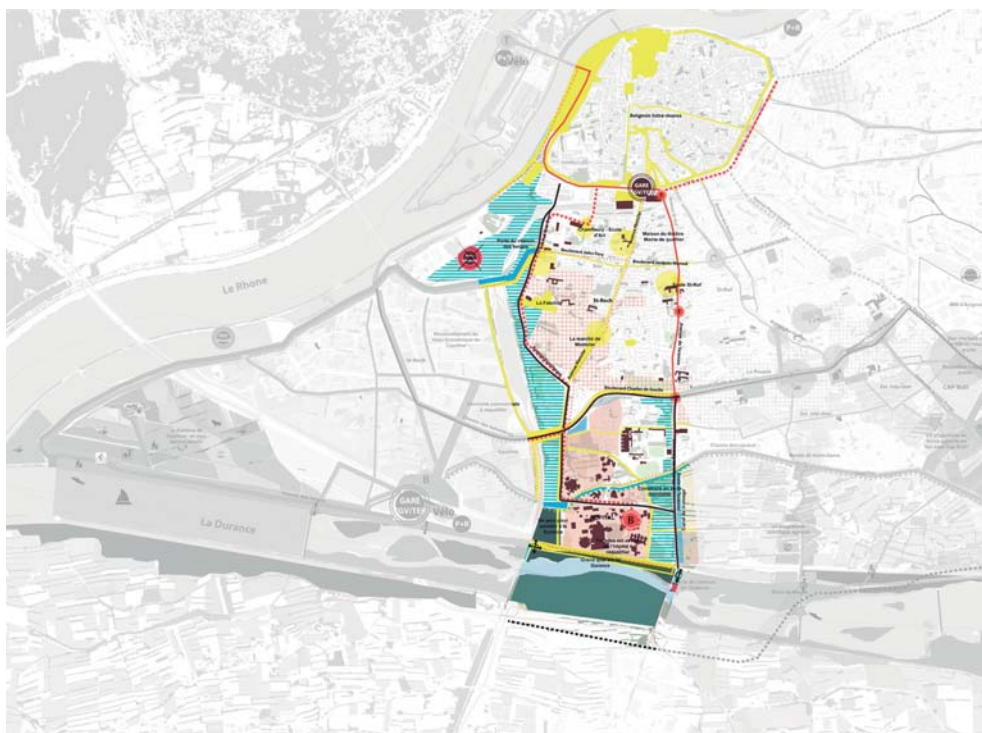
2- Une pièce intermédiaire urbaine: la porte de Marseille

Autour de la route de Marseille, le projet est l'occasion de repenser l'insertion d'une nouvelle avenue, la requalification des espaces publics, au renouvellement de son tissu urbain, à l'intégration de l'agriculture dans la ville, aux enjeux environnementaux et sociaux. Sur ce secteur, la ville doit conquérir son espace public afin que les habitants partagent et accèdent à l'ensemble du territoire.



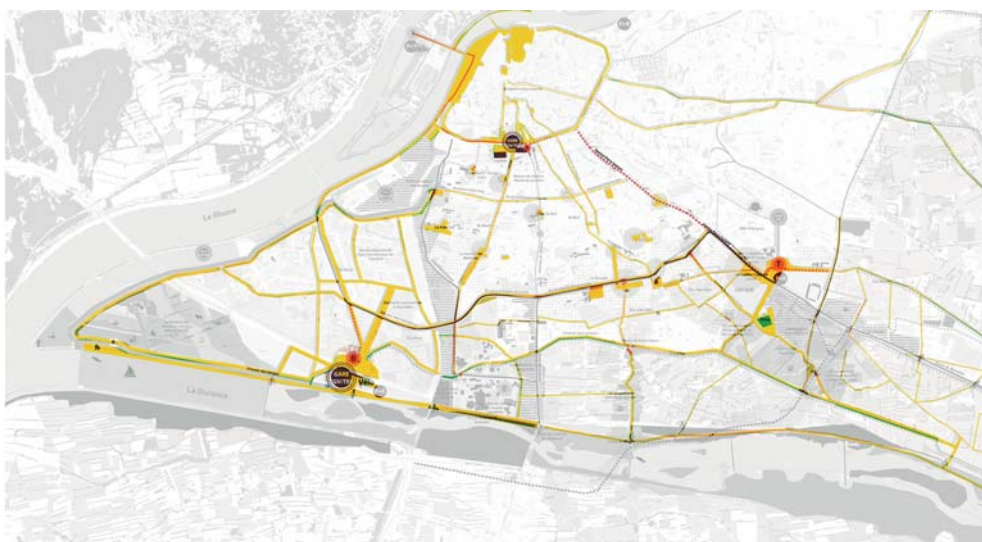
3- Un parc Naturel urbain sur le Domaine de Courtyne

Les domaines de la Durance et du Rhône, contraints entre leurs digues peuvent au droit de leur confluence étendre leur influence. Un parc naturel urbain répond au besoin de l'agglomération à accéder à portée de pied à la nature.



4- Un quai sur la Durance

Le projet rétablit l'accès à l'eau et à la nature pour mieux pratiquer le territoire, par la réhabilitation de rues et d'allées mais également et peut-être surtout par un projet qui concerne une bande de un kilomètre de large depuis les remparts jusqu'à la Durance.



5- Enchaînement des espaces publics

L'accès à l'ensemble de la ville et à la campagne est une préoccupation centrale. L'enchaînement des espaces publics, adaptés à la marche et au vélo, s'appuie sur le réseau existant et se concentre autour des secteurs attractifs favorables à la vie de quartier.

Développer le tissu économique agricole Conforter la ceinture verte

La collectivité souhaite soutenir l'activité agricole sur sa rive sud et encourager les citoyens à pratiquer davantage leur territoire dans toute son épaisseur. Les habitants connaissent peu le sud d'Avignon. La ceinture verte et les berges de la Durance sont pourtant intimement liées à la vie urbaine.

Le projet porte sur la reconnaissance de l'activité agricole comme activité économique, et comme outil du maintien de l'écosystème ville/ agriculture nature/ bâti dès XIXème siècle. Le projet vise aussi à ouvrir le site aux citoyens qui trouveront à porté de pied, la campagne et la nature.

La priorité porte sur les outils à mettre en œuvre pour maintenir l'activité agricole dans les dix prochaines années afin de parer aux nombreux départs en retraite des exploitants/propriétaires. L'atelier de territoire a

amorcé le projet en organisant des groupes de travail. Il réunit aujourd'hui la DREAL, la DDT, le Grand-Avignon, Avignon, plusieurs associations et les agriculteurs.

Les agriculteurs ont besoin de visibilité dans le temps et être rassuré sur la pérennité de leur outil de travail. La convergence des pratiques nécessite d'intervenir sur plusieurs plans:

- déterminer l'outil juridique et préciser les usages futurs,
- aider les agriculteurs,
- ouvrir le territoire aux citoyens sans envahir l'espace,
- valoriser les écosystèmes ville/agriculture/nature,
- engager une réflexion sur tous les modes de déplacements et formuler les priorités,
- préciser les limites des secteurs à urbaniser,
- concilier l'arrivée de la LEO avec le projet agricole,
- réfléchir à d'éventuelles réorganisations de parcelles,
- mettre en place une gouvernance.





Le projet de la Liaison Est Ouest fragilise l'activité agricole de la Ceinture verte. Des initiatives permettent cependant de la soutenir.



Sur le périmètre qui est réservé, des associations et des agriculteurs bio investissent le terrain pour développer une activité de qualité. Semaille est une association de réinsertion et valorise les parcelles de la commune.



Le réseau hydraulique gravitaire irrigue les terres agricoles d'Avignon. Cette eau et l'usage qui en est fait sont à l'origine du paysage emblématique d'Avignon.

Les canaux d'aménés sont longés par des chemins d'entretien. Ce réseau de chemin et de canaux forment un patrimoine unique qu'il est essentiel de mettre en valeur.



La prise d'eau sur la Durance, est le point de départ des canaux. L'aménagement de la Durance est à l'origine de paysages à la fois naturels et artificiels. Cette dualité est inscrite dans le paysage d'Avignon, car rien n'a été laissé au hasard pour lutter contre le vent, irriguer les terres et valoriser le soleil.







Maitrises foncières publiques, et opportunités de mutations foncières

La maîtrise foncière sur les terres agricoles est limitée. Les parcelles de la ville sont en partie valorisées par des associations.

Des parcelles impactées par la bande d'acquisitions foncières font aujourd'hui l'objet d'un recensement. L'idée de la ville est de les valoriser au profit de projets novateurs.

Secteur ouest - moulin de Notre Dame



FONCIER PUBLIC

- Etat
- Région
- Département
- Ville Avignon et communauté d'agglomération
- Organismes HLM

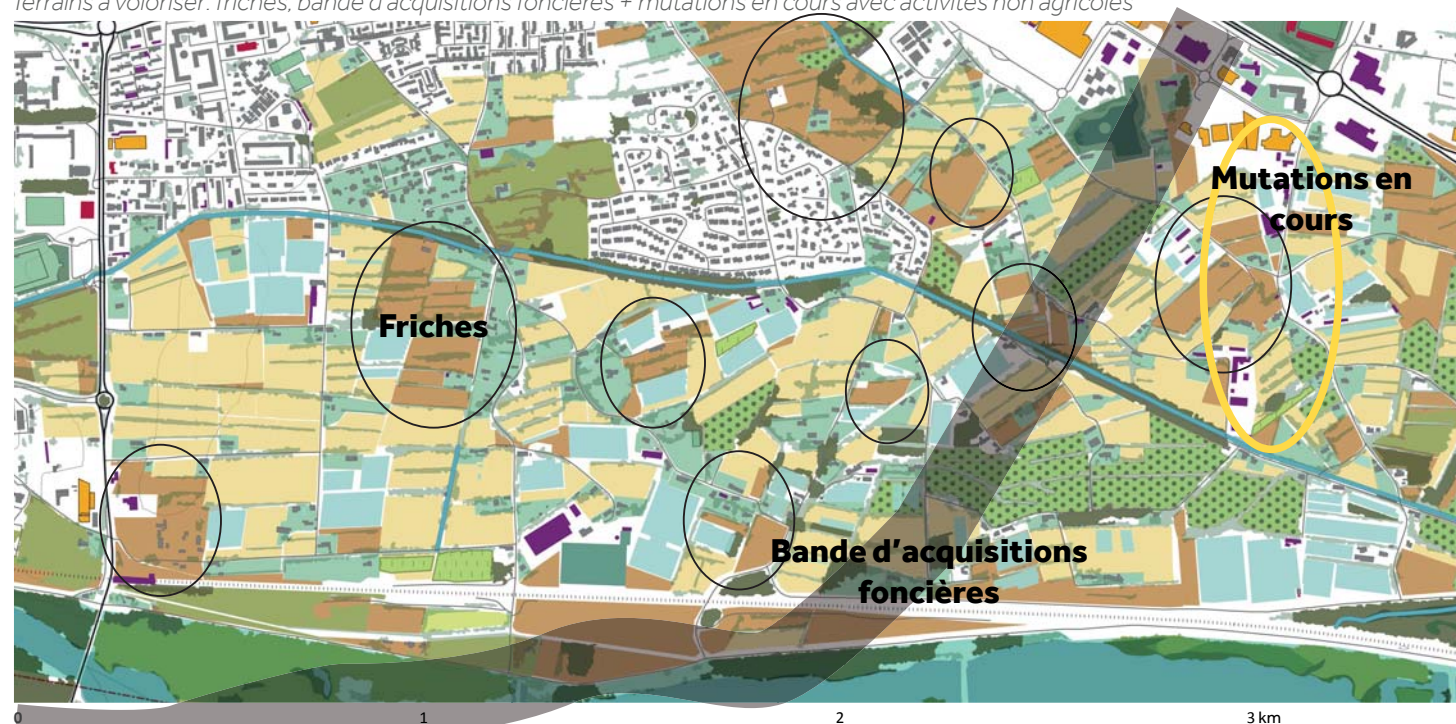
BATI ACTIVITE

- Bâtiment agricole
- Bâtiment commercial
- Bâtiment industriel
- Serre
- Bâtiment remarquable
- Terrain de sport

Maitrises foncières publiques



Terrains à valoriser: friches, bande d'acquisitions foncières + mutations en cours avec activités non agricoles



BATI ACTIVITE

- Bâtiment agricole
- Bâtiment commercial
- Bâtiment industriel
- Serre
- Bâtiment remarquable
- Terrain de sport

Secteur route de Marseille



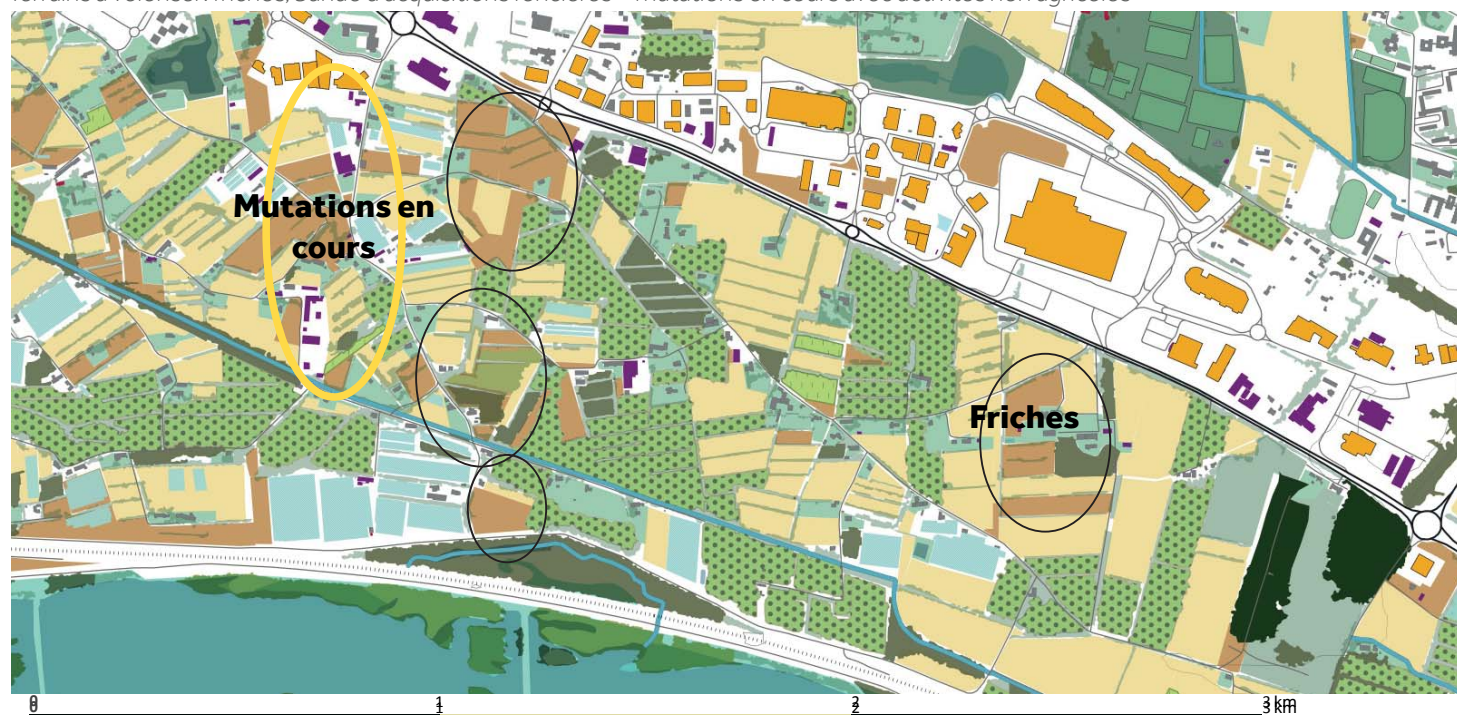
FONCIER PUBLIC

- Etat
- Région
- Département
- Ville Avignon et communauté d'agglomération
- Organismes HLM

Maitrises foncières publiques



Terrains à valoriser: friches, bande d'acquisitions foncières + mutations en cours avec activités non agricoles



Un développement en lisière de la plaine agricole: des projets à articuler

L'ensemble des parcelles de la ceinture verte sont classées A. Elles sont à ce titre protégées de toute urbanisation. Mais des mutations s'observent ponctuellement. Des activités non agricoles se développent, notamment à proximité des grands axes.

Le développement des serres en verre est une évolution importante de l'usage du sol. La culture hors sol, sous-en-

tend la création d'un bâtiment en dur. Le sol est profondément impacté.

Des projets concernent l'ensemble de la lisière de la ceinture verte. Il s'agit à la fois de projets d'espaces publics, de renouvellement urbain ou de la création de nouveaux quartiers.

Secteur ouest - moulin de Notre Dame

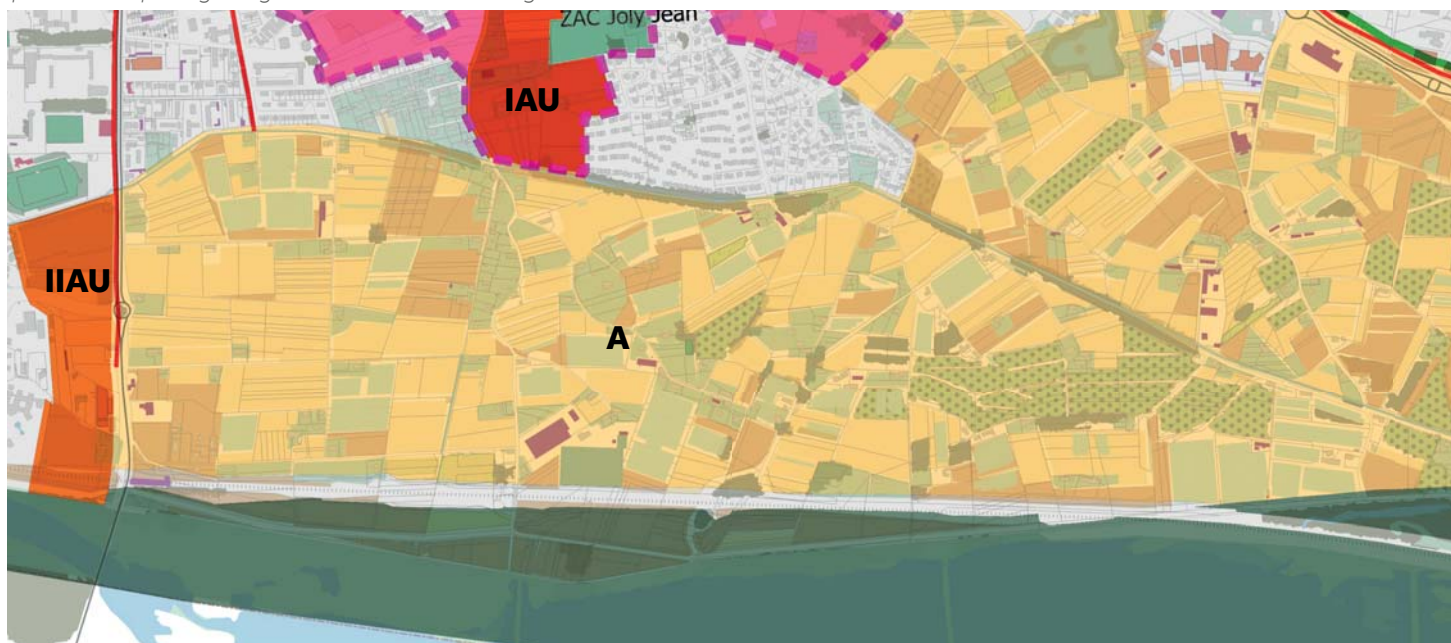


Légende

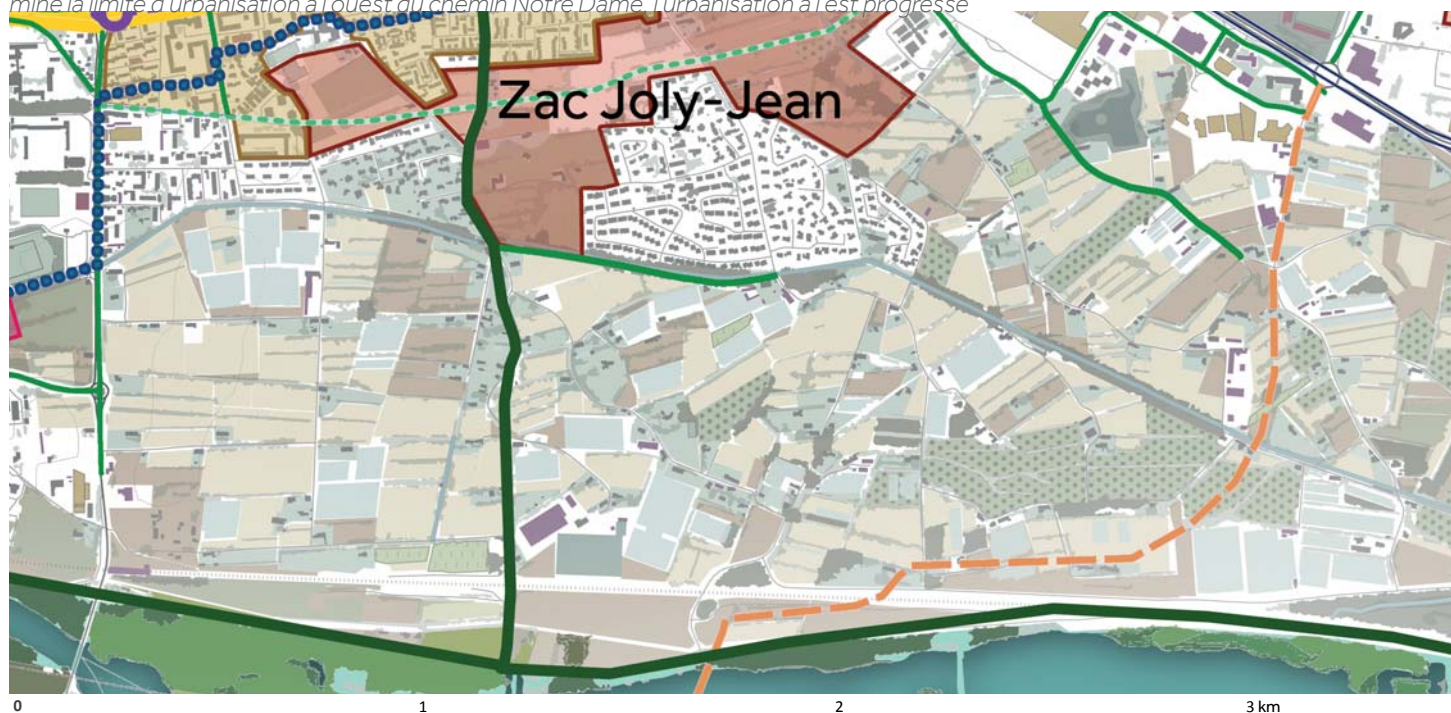
PROJETS URBAINS

- | | | |
|--|--|---|
|  arrêts tramway |  Programme de rénovation urbaine | |
|  tramway en projet |  Zone d'aménagement nouvelle génération | |
|  projet pistes cyclables |  Plan stratégique, secteur prioritaire |  médiathèque |
|  projet route LEO |  secteurs de projets | |
|  sentier provence express |  Création de parcs |  parc multi-sports |
|  projet lignes de bus haute fréquence |  Projet CNR/ parc photovoltaïque | |
|  principaux itinéraires doux |  Port et activités portuaires | |

PLU: Les conditions de mutations des zones agricoles sont, depuis la loi votée en 2015, plus difficiles. Mais cet outil n'est pas aussi efficace qu'une zone protégée Agricole ou un Périmètre Agricoles Et Naturel (PAEN)



LES PROJETS EN COURS se concentrent en lisière de la plaine agricole. Si la canal Puy détermine la limite d'urbanisation à l'ouest du chemin Notre Dame, l'urbanisation à l'est progresse



Secteur route de Marseille

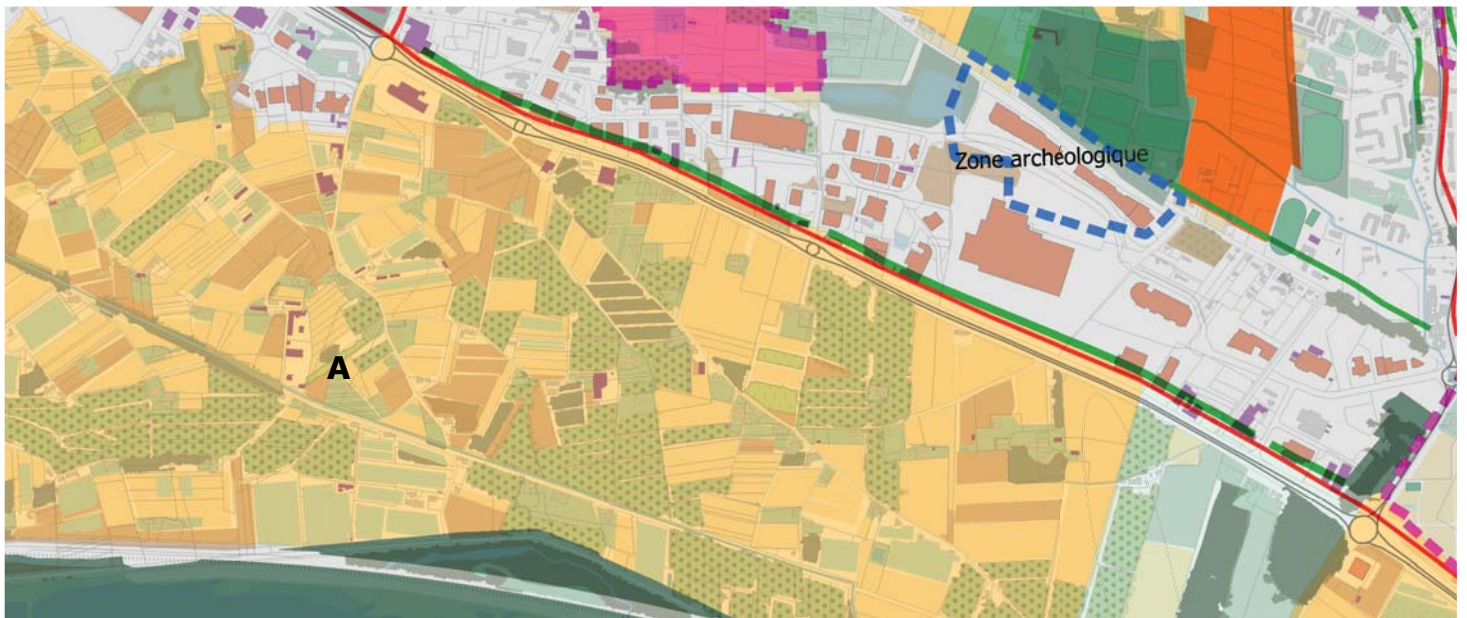


Légende

PROJETS URBAINS

- | | | |
|--|--|---|
|  arrêts tramway |  Programme de rénovation urbaine |  médiathèque |
|  tramway en projet |  Zone d'aménagement nouvelle génération | |
|  projet pistes cyclables |  Plan stratégique, secteur prioritaire |  parc multi-sports |
|  projet route LEO |  secteurs de projets | |
|  sentier provence express |  Création de parcs | |
|  projet lignes de bus haute fréquence |  Projet CNR/ parc p hotovoltaïque | |
|  principaux itinéraires doux |  Port et activités portuaires | |

PLU: Les conditions de mutations des zones agricoles sont, depuis la loi votée en 2015, plus difficiles. Mais cet outil n'est pas aussi efficace qu'une zone protégée Agricole ou un Périmètre Agricoles Et Naturel (PAEN)



LES PROJETS EN COURS se concentrent en lisière de la plaine agricole. Si la canal Puy détermine la limite d'urbanisation à l'ouest du chemin Notre Dame, l'urbanisation à l'est progresse



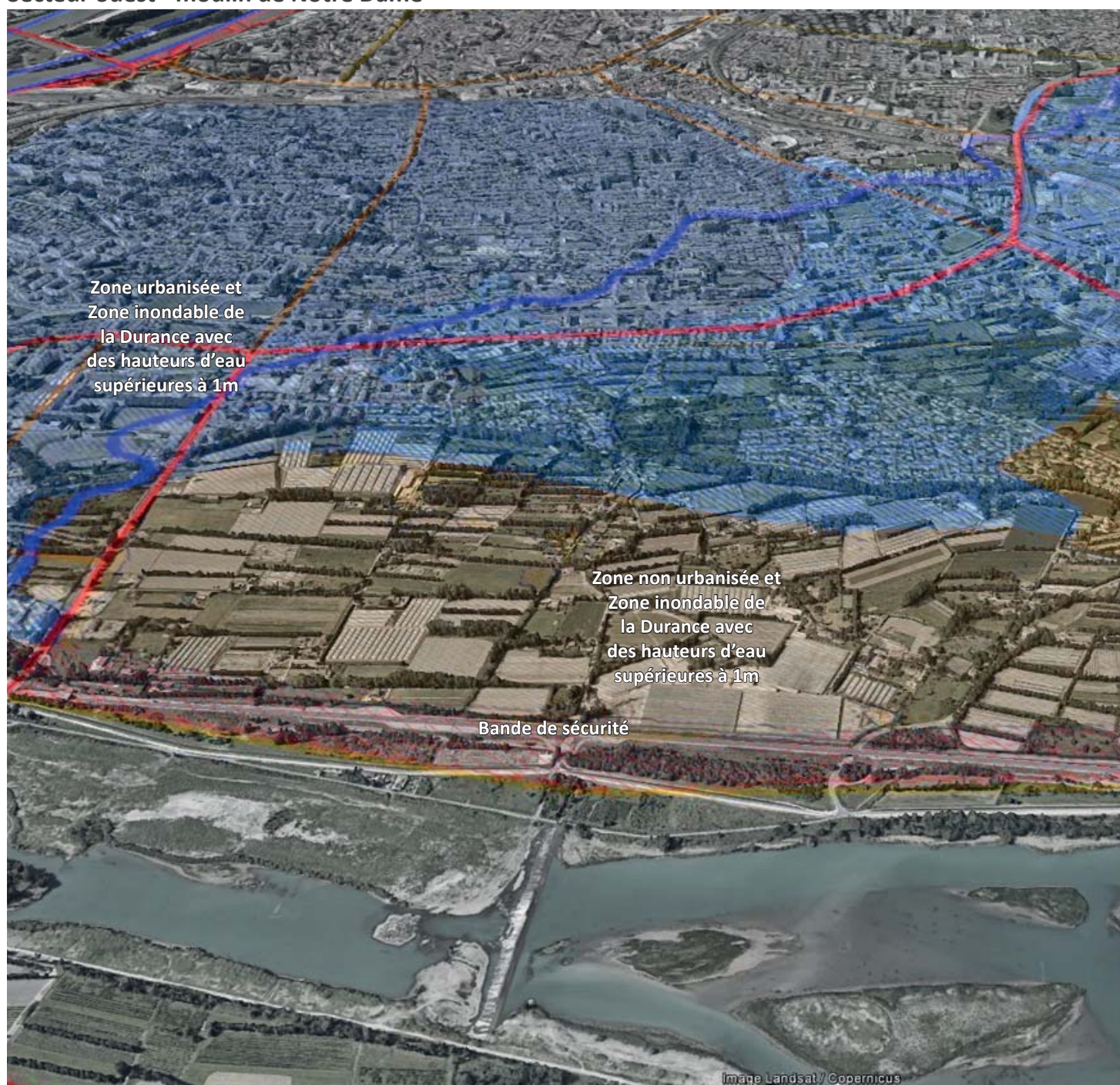
0 1 2 3 km

La ceinture agricole impactée par les risques d'inondations, mais préservée de l'urbanisation

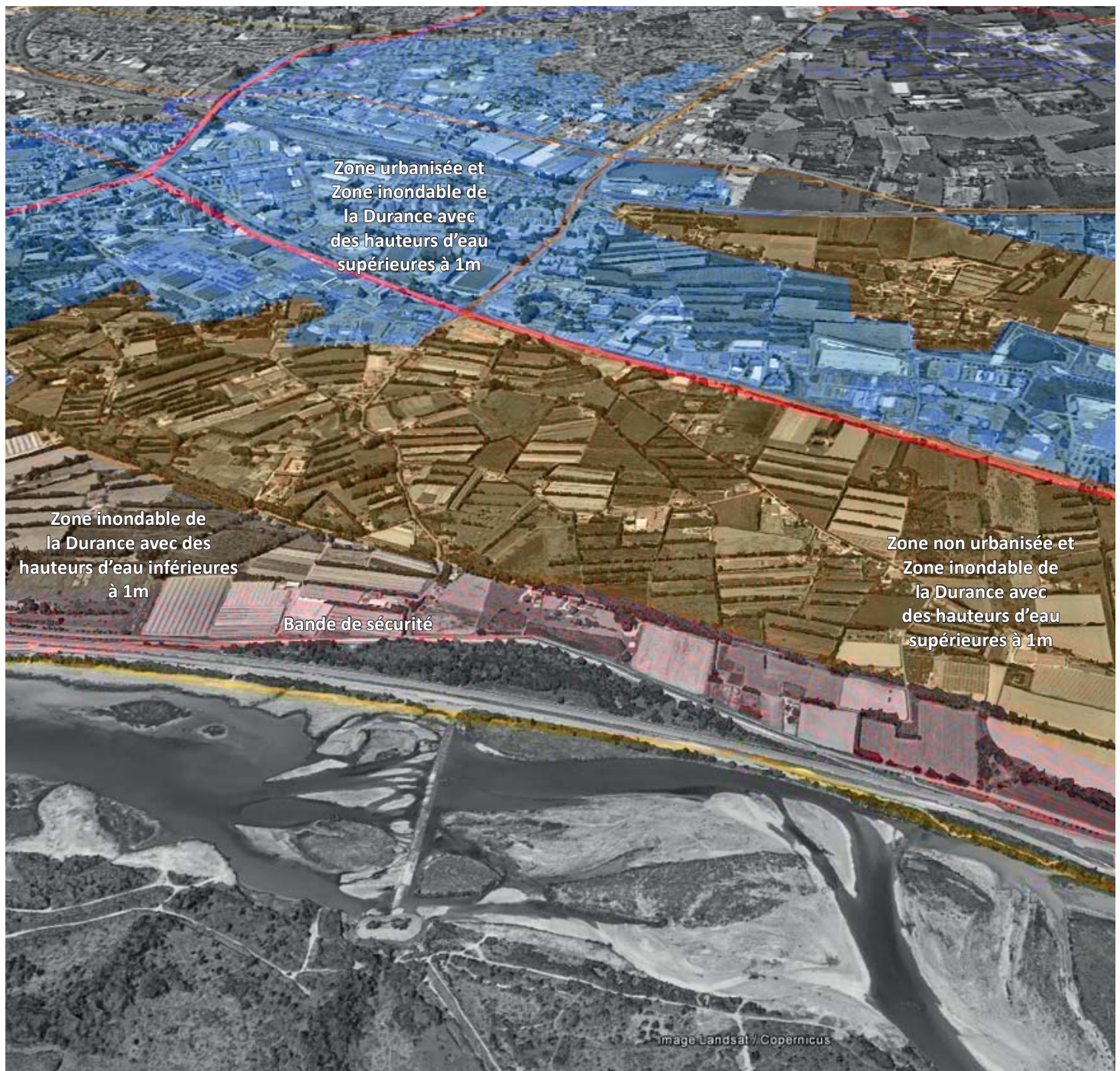
Les terres agricoles de la ceinture vertes sont impactées par les risques d'inondation. Les aléas sont plus importants au sud du Canal Puy. Cette distinction préserve les terres, mais les secteurs moins sensibles font l'objet d'une mutation lente mais progressive, notamment à l'approche de la route de Marseille.

Les serres en verre, autorisées sur la ceinture verte,

Secteur ouest - moulin de Notre Dame



Secteur route de Marseille



Les actions

1. Obligation d'une sécurisation foncière : l'exemple des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)

La compétence dite « PPEANP », donne au Département la possibilité de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et mettre en valeur des espaces agricoles naturels et forestiers. Cette compétence nouvelle créée par la loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005, précisée par le décret du 7 juillet 2006, est intégrée au Code de l'Urbanisme.

Ainsi, le Département est acteur de l'organisation de l'espace périurbain et peut agir face à la pression foncière qui caractérise ces espaces. La compétence s'organise autour de :

- **L'instauration d'un périmètre d'intervention** : en accord avec les communes concernées ou les EPCI à compétences en matière de PLU, après avis de la Chambre d'Agriculture et enquête publique. Ces périmètres sont situés hors zones U et AU des documents d'urbanisme, hors ZAD et sont compatibles avec le SCOT. Une fois institué, ce périmètre ne peut être réduit que par décret. Cette modalité donne une grande stabilité au périmètre.

- **La définition d'un programme d'action** en accord avec les communes et EPCI compétents. Le programme prévoit les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. Lors de cette phase,

une concertation large avec les acteurs agricoles s'avère indispensable pour mettre en place le cadre des actions.

- **L'exercice d'une action foncière** : le Département peut procéder à des acquisitions au sein du périmètre et créer un droit de préemption spécifique. Celui-ci peut être exercé par la SAFER ou un EPF à la demande et au nom du Département. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine privé du Département et peuvent être cédés, loués ou concédés avec un cahier des charges fixant les modalités d'usage.

Le périmètre d'intervention du PPEANP et sa grande stabilité sont une plus-value importante par rapport aux outils existants. En effet les documents d'urbanisme : POS, PLU et SCOT sont révisables, modifiables et traduisent la politique de l'équipe municipale ou intercommunale du moment.

L'élaboration d'un programme d'action est un des points forts du PPEANP. Le programme d'action permet au Département de maîtriser l'évolution du foncier et de fixer les objectifs pour les espaces du périmètre d'intervention. Afin de constituer un réel projet partagé, il est élaboré en concertation avec les communes ou EPCI concernés, la profession agricole et les propriétaires fonciers.

Un autre point fort qui relaye l'action de la collectivité est

le cahier des charges associé à la cession, la location ou la concession des terrains au sein du périmètre. Par l'intermédiaire de ce cahier des charges, la gestion des sols est assurée par les occupants de l'espace, conformément aux objectifs du programme d'action.

La priorité du Département est le maintien et le développement de l'activité agricole dans ces périmètres. Le développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement – pratiques durables et mode de production biologiques – et le rapprochement producteurs/consommateurs, via toutes les formes de circuits courts, sont les objectifs fixés à ce programme.

Les acquisitions :

L'existence du PPEANP ne nécessite pas d'acquérir le foncier pour atteindre les objectifs de protection et de valorisation des espaces, contrairement aux Espace Naturel Sensible par exemple.

Par l'instauration du droit de préemption spécifique PPEANP, le Département, s'il le souhaite, est le seul à pouvoir préempter, hors zone urbanisable du document d'urbanisme, sans projet d'urbanisation et pour un projet agricole.

Les acquisitions peuvent faire l'objet de cessions, ce qui n'est pas le cas pour les ENS dont les acquisitions entrent

dans le patrimoine public du Département.

Il n'y a pas d'obligation d'ouverture au public dans les périmètres PPEANP, ce qui permet une exploitation agricole de tout type.

Les PPEANP offrent la possibilité d'afficher une véritable politique d'ensemble à long terme sur les territoires périurbains du département.

Ces périmètres nécessitent l'accord des communes ou EPCI compétents et ils doivent être identifiés réglementairement par eux comme espaces non urbanisés ou non urbanisables dans les documents d'urbanisme concernés.

La compétence PPEANP permet de faire un réel choix partagé sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers dans les territoires périurbains pour anticiper et/ou résister et/ou valoriser et/ou protéger.

Ces différents points constituent des avantages indéniables de l'outil PPEANP et confirment l'intérêt de leur mise en œuvre sur le périmètre de la Ceinture Verte sud avignonnaise.

2. Mobiliser les programmes d'aide en agroécologie

Le programme Ambition BIO 2017

L'ambition de ce programme national est de mettre en place un processus global de développement de l'agriculture biologique : augmenter la production, et aussi permettre aux produits d'être transformés, ensuite commercialisés et enfin d'être achetés.

L'animation du programme est assurée :

- Au niveau régional par une instance de concertation et de coordination co-pilotée par l'État et la Région et regroupant l'ensemble des acteurs concernés (de l'amont à l'aval).

- Au niveau national par un comité de pilotage qui assurera

le suivi du programme et de sa cohérence avec les actions des régions et le futur plan d'actions communautaire.

- L'Agence Bio sera confortée dans son rôle de communication et d'information, d'animation, d'observatoire de l'agriculture biologique des producteurs aux consommateurs, ainsi que de contribution à la structuration des filières et au développement des marchés et des dynamiques collectives, de l'amont à l'aval.

Le programme se décline en 6 axes :



Inciter, accompagner, aider, maintenir un dispositif d'aides plus stable, plus lisible et plus incitatif sur toute la période de programmation, avec pour finalité la viabilité des exploitations, Inscrire les aides à la conversion (2ème pilier de la PAC), via des dispositifs dédiés, en articulation avec les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).



- Accompagner les filières pour un développement équilibré de l'agriculture biologique
- Des priorités régionales complémentaires ou spécifiques pourront être identifiées, auxquelles il sera répondu en tenant compte de la situation nationale.
- Maintenir le crédit d'impôt.
- Développer un portage financier approprié aux producteurs bio en lien avec tous les acteurs financiers, y compris ceux de l'économie solidaire (ex. fonds de garantie, bonifications de prêt...).

AXE N°3 : DÉVELOPPER LA CONSOMMATION ET AXE N°5 : FORMER LES ACTEURS AGRICOLES ET



Promouvoir les produits issus de l'agriculture biologique et toucher de nouveaux consommateurs

- Un renforcement de la communication : Mettre en œuvre de nouveaux programmes de communication et d'information multipartenariaux coordonnés par l'Agence Bio.

- L'information du jeune public :

Sensibiliser les élèves, les parents d'élèves et les enseignants en lien avec les actions de l'Éducation nationale: jardinage, visite de fermes bio, classe du goût, actions de vie scolaire...

Un objectif de développement de la consommation bio en restauration hors domicile (RHD), en se donnant en particulier les moyens d'atteindre l'objectif de 20 % de produits bio dans la restauration collective d'État

Cet objectif réaffirmé s'inscrit dans la dynamique globale de développement des produits locaux et de qualité dans la RHD.



- Accorder une place plus importante à la bio au sein des formations

- Une meilleure intégration des spécificités de la bio dans l'enseignement technique agricole

- Poursuivre l'intégration de l'agriculture biologique dans les référentiels de diplôme dont la rénovation est en cours ou à venir, en l'inscrivant dans les objectifs de la démarche «Produisons autrement».

La LEGTA

Le Lycée technique forme des BTS en horticulture, en viticulture & œnologie et en agro-alimentaires. Il délivre également un Certificat de Spécialisation «Restauration Collective».

Le lycée intègre une exploitation agricole de 85 ha en grandes cultures et 12,50 ha en cultures pérennes et en maraîchage.

Le LEGTA est membre du réseau de l'association SMART (Agroforesterie maraîchère).

Une parcelle de 1.30 ha est dédiée depuis 2011 au maraîchage et légumes de plein champ dans le cadre du projet SMART.

Les espèces fruitières cultivées sont : pommier, poirier, cerisier, abricotier, prunier, pêcher, raisin, figuier.





Le GIEE PACA

Les exploitations de la Ceinture Verte peuvent bénéficier de soutiens pour leur pérennisation. A titre d'exemple et dans le cadre de l'article 3 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, dans la perspective du Programme Développement Rural Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur 2014-2020, les terres de la plaine sont éligibles au programme de Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental de Provence-Alpes-Côte d'Azur (GIEE). Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs associant, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent ensemble dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, pour construire des systèmes agro-écologiques adaptés à leurs exploitations et à leurs territoires.

La démarche doit venir des agriculteurs eux-mêmes en associant plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies. Les actions présentées devront permettre d'améliorer ou de consolider les pratiques agricoles. L'évolution des systèmes de production envisagée devra contribuer à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles tout en utilisant, préservant ou améliorant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole. Les innovations peuvent être d'ordre technique (pratiques agro-écologiques), économique (valorisation commerciale des produits, production d'énergie renou-

velable...) ou social (organisation collective à l'échelle d'un territoire...) et doivent concourir à une amélioration de la performance économique et environnementale.

Un volet social est également intégré au projet avec comme objectif d'améliorer les conditions de travail des membres du groupement et de leurs salariés, de favoriser l'emploi ou de lutter contre l'isolement rural. Les actions figurant dans les projets devront relever de quelques principes clés de l'agro-écologie : recyclage des éléments nutritifs et de l'énergie sur place, complémentarité entre agriculture et élevage (économie et production circulaire favorisant l'autonomie des exploitations et des territoires), diversification de la biodiversité domestique, accroissement de la biodiversité fonctionnelle naturelle, l'approche systémique de l'agriculture,

Les projets visent aussi une dimension de diffusion des innovations et pratiques mises en œuvre contribuant à améliorer significativement les impacts des systèmes d'exploitation sur l'environnement, tout en préservant ou améliorant leurs performances économiques.

3. Aide à l'installation

Les difficultés économiques que connaît actuellement l'agriculture (maraîchage depuis des années, arboriculture plus récemment) n'incitent pas à l'installation et le renouvellement des exploitations n'est pas assuré... : Plus de la moitié (59%) des agriculteurs d'Avignon atteindront l'âge de la retraite dans les 10 ans à venir, et tous n'ont pas forcément de repreneur. Ainsi, en moyenne, on atteint sur Avignon le ratio d'environ 6 installations pour 10 cessations d'activités. On observe ainsi une diminution du nombre d'agriculteurs : - 3 à - 4 chaque année.

Sur l'ensemble du territoire, c'est près d'une exploitation sur 3 qui n'a pas de repreneur certain. Un important travail sur l'installation doit être assuré pour maintenir l'activité agricole de la commune et de la Ceinture Verte en particulier. En outre, les installations hors cadre familial ne suffisent pas à maintenir le nombre d'exploitants. Il faudra donc aussi travailler sur celle des enfants d'agriculteurs et donc le plus souvent conforter leurs parents (l'incertitude des parents face au contexte agricole délicat les pousse parfois à dissuader leurs enfants à reprendre

4. Diversification agricole

L'agroécologie

Exemple :

Le site expérimental du projet SMART de la Ferme du Co-libri : Ferme agro-forestière avec verger-maraîcher et ate-

Les circuits courts

- AMAP
- « La Ruche qui dit oui » : réseau LRQDO
- Villeneuve les Avignon : légumes, fruits, viandes, œufs, produits laitiers, pain, miel, confitures... Les produits peuvent être livrés directement par des producteurs et artisans locaux, en circuit court.
- Ruche Avignon : Musée EPICURIUM
100 rue Pierre Bayle, Cité de l'alimentation, Technopole AGROPARC - 84000 Avignon

Les productions à hautes valeurs ajoutées

Ces productions font l'objet d'aides dans le cadre du 1er pilier de la PAC :

- Productions de fruits destinés à être transformés : 255 à 1066 €/an
- Maraîchage et arboriculture en conversion Bio : 900 €/an pendant 5 ans
- PPAM (Plantes à parfums aromatiques et médicinales) en conversion Bio : 350 à 900 €/ha pendant 5 ans
- Plan de développement durable de l'apiculture.

Exemples d'actions :

- Soutiens aux initiatives de promotion des régions de production des miels polyfloraux (AOC,...)
- Aide à l'investissement pour le matériel d'élevage

Recherche de labélisation

Agribio Vaucluse

Les producteurs du Vaucluse se sont organisés en association pour répondre à un besoin de structuration de l'ensemble de la filière pour répondre au développement de l'agriculture biologique.

Le Civam Bio fondé en 1992, et rebaptisé Agribio Vaucluse en 2005, est une association loi 1901 qui rassemble les producteurs bio du Vaucluse. Elle a pour but de développer et de promouvoir l'agriculture biologique du département du Vaucluse. Elle travaille en réseau, adhérente au réseau des CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) et de la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique), pour une meilleure coordination des actions de développement de l'AB et de représentation des intérêts des producteurs au niveau national et européen.

Agribio Vaucluse compte aujourd'hui une centaine d'adhérents, regroupant ainsi la totalité des productions du département : arboriculture, maraîchage, viticulture, grandes cultures, élevage et plantes à parfum aromatiques et médicinales.

L'association a pour mission :

- Promouvoir et développer l'agriculture biologique en Vaucluse
- Défendre l'intérêt de ses adhérents auprès de différents groupes de travail
- Diffuser l'information technique
- Assurer l'interface entre les producteurs et les acteurs de la filière (pouvoirs publics et organisations agricoles)
- Appuyer l'organisation commerciale des producteurs en privilégiant les circuits courts
- Relancer le dialogue entre consommateurs et producteurs
- Accompagner des projets individuels ou collectifs de porteurs de projets.



5. Recyclage de la biomasse : L'exemple du Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) : Présentation

Le Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) a été lancé conjointement par le ministère du Développement durable et le ministère de l'Agriculture, le 29 mars 2013. Ce plan s'inscrit dans une démarche agronomique fondée sur le respect de l'équilibre de la fertilisation et la réduction globale du recours aux intrants. L'objectif est de développer en France, à l'horizon 2020, 1 000 méthaniseurs à la ferme, contre 90 fin 2012.

Les pertes non évitables doivent être recyclées en biomasse et valorisées (en énergie notamment).

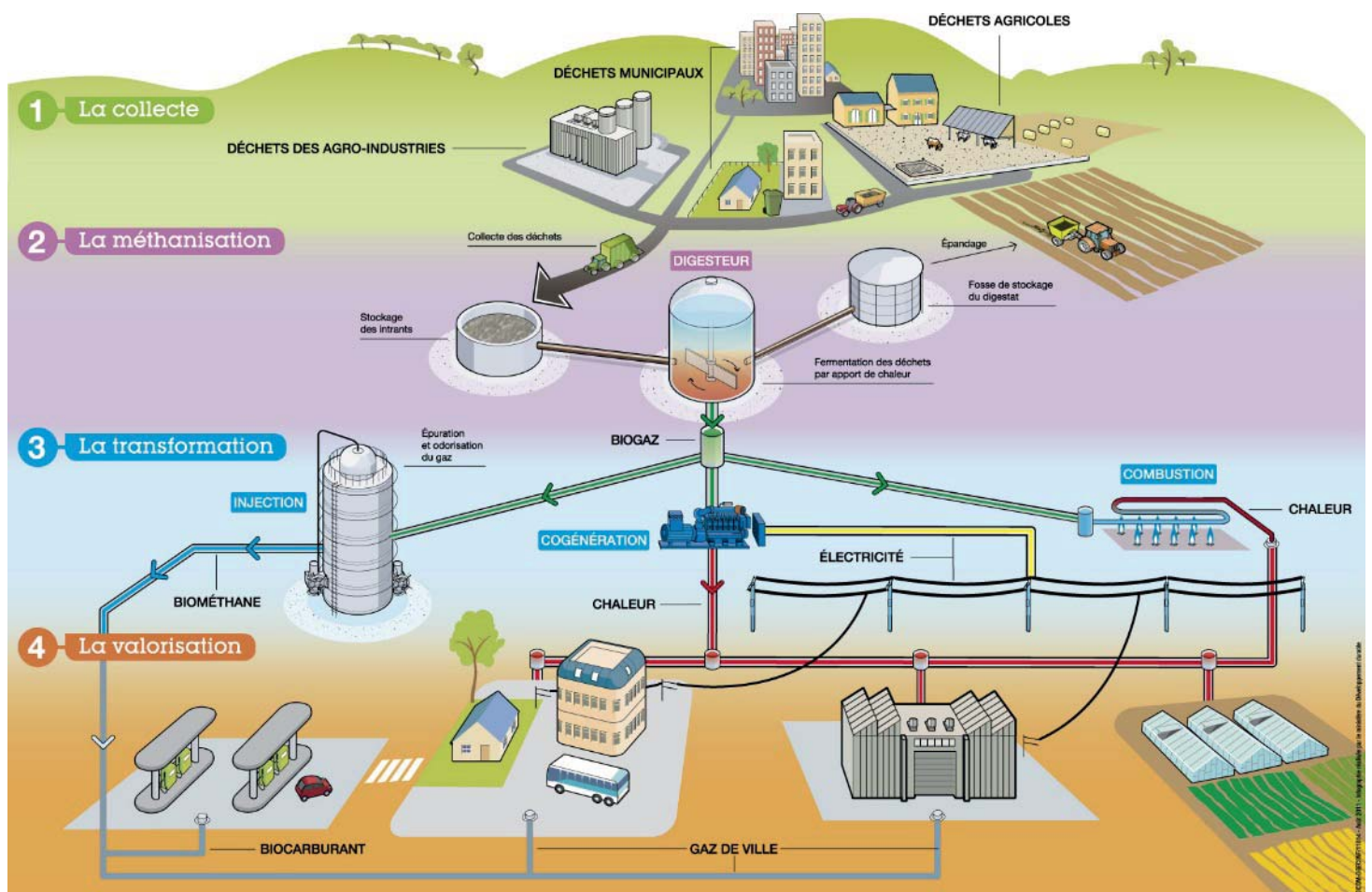
Gaspiller moins, recycler plus

- Une part trop importante de la production agricole alimentaire consommable finit à la poubelle : 190 kg par an et par personne entre la sortie de la ferme et l'estomac²³. S'y ajoutent les pertes sur la ferme qui s'élèvent à 90 kg par an.

Un tiers de la production mondiale d'aliments est perdue ou gaspillée chaque année, ce qui représente 1,3 milliard de tonnes d'aliments. Dans les pays du Nord, les gaspillages se produisent majoritairement au niveau du consommateur et de la distribution.



Figure 5 : Pertes alimentaires par personne et par an - Moyennes (Europe, Amérique du Nord), à partir des données du rapport FAO 2011



6. Réintégrer l'arbre dans les systèmes agraires pour diversifier la production et renforcer les écosystèmes

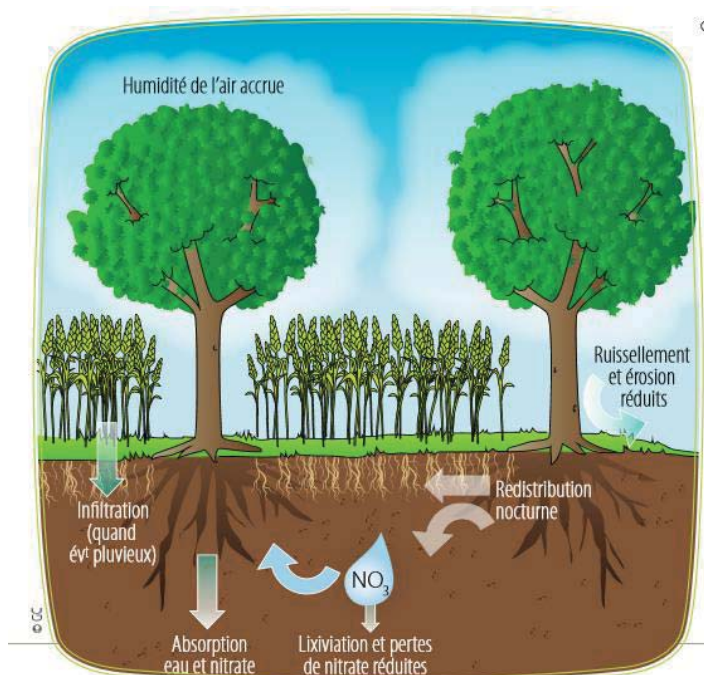
Les arbres prélèvent l'eau du sol par les racines. En période sèche, ce prélèvement peut concurrencer les cultures sur des sols avec une faible disponibilité en eau et une profondeur d'enracinement insuffisante, mais l'arbre fait remonter l'eau profonde, en faible quantité, dans les horizons de surface au cours de la nuit et la rend disponible pour les cultures.

L'implantation d'arbres au sein et autour d'une parcelle favorise une amélioration de la qualité de l'eau. Le prélèvement des racines et l'assèchement du profil de sol sous les cultures limitent les pertes de nutriments et d'éléments solubles par lixiviation, comme le nitrate ou l'azote organique dissous. Certains modes de gestion sont conseillés pour favoriser un enracinement profond des arbres dans les phases d'implantation comme l'association avec des cultures d'hiver et la proscription de l'irrigation.

Les arbres transpirent et augmentent l'humidité relative de l'air au niveau de la parcelle. Ce phénomène a pour effet de tamponner les variations de température et de réduire la demande évaporative pour les cultures.

Les lignes d'arbres limitent le ruissellement, en particulier si elles sont enherbées. L'enracinement favorise l'infiltration lors des épisodes pluvieux.

Le rôle des arbres sur le cycle de l'eau à l'échelle de la parcelle

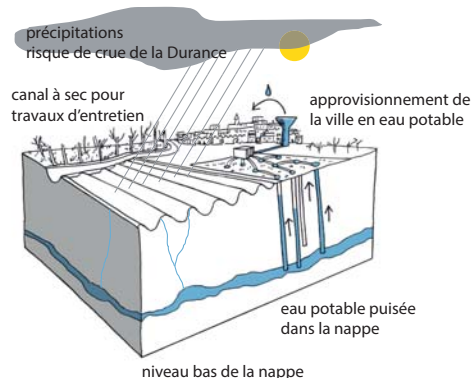


7. Renouveler les écosystèmes des canaux

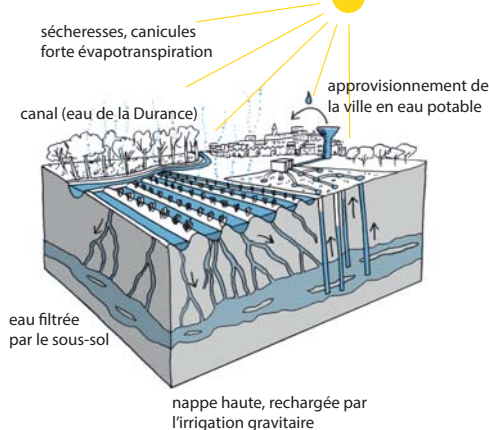
Au delà de leurs fonctions techniques, les canaux des plaines cultivées ont un véritable rôle paysager. Premièrement, ils ont une valeur patrimoniale manifeste, de par la qualité de leur patrimoine arboré et de l'ambiance singulière de cette promenade plantée le long du canal. Ensuite, ces plantations de platanes offrent un ombrage apprécié et de la fraîcheur l'été pendant les après-midi caniculaire et leurs feuillages caducs laissent filtrer la lumière l'hiver. Aussi, ils permettent de se prémunir du mistral. Enfin leur système racinaire a un véritable rôle de structure dans le maintien des berges des canaux.

Dans un contexte de prolifération du Chancre coloré qui nécessite un abattage inévitable des platanes contaminés et de leurs voisins, il semble primordiale d'anticiper le renouvellement de ce patrimoine arboré par une campagne de replantation afin de conserver cette qualité de promenade et garantir la pérennité des canaux.

SAISONS HUMIDES : AUTOMNE ET PRINTEMPS



SAISON SECHE : ÉTÉ



L'irrigation à l'origine d'un écosystème essentiel à l'équilibre du territoire



En hivers: chemin des canaux ensoleillé



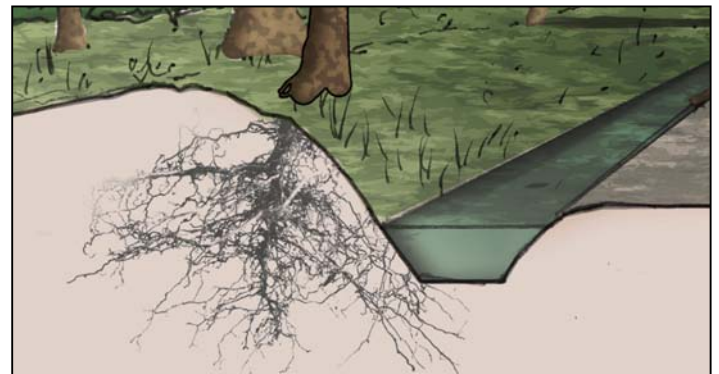
En été: promenade à l'ombre, évaporation limitée

Canaux endommagés ou confortés artificiellement

Chaleur et évaporation de l'eau accélérée



Coupe à blanc, sans replantation



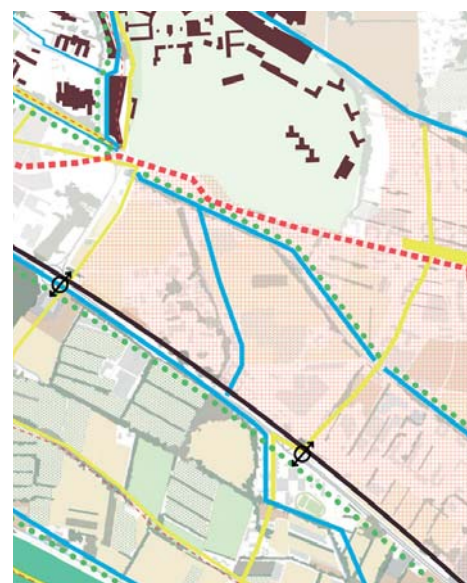
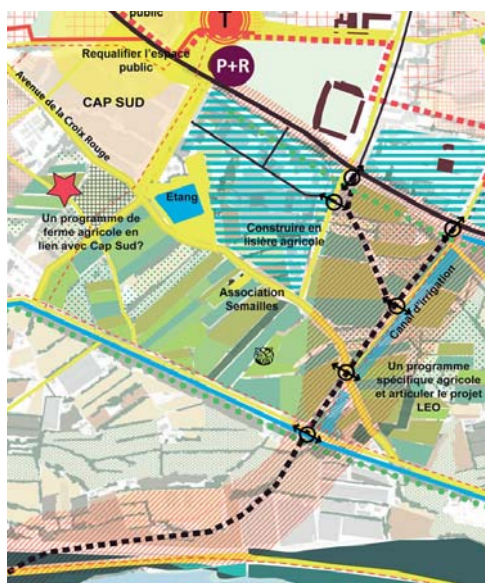
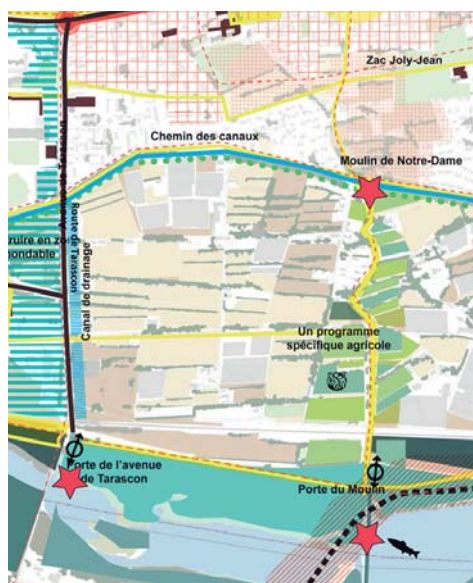
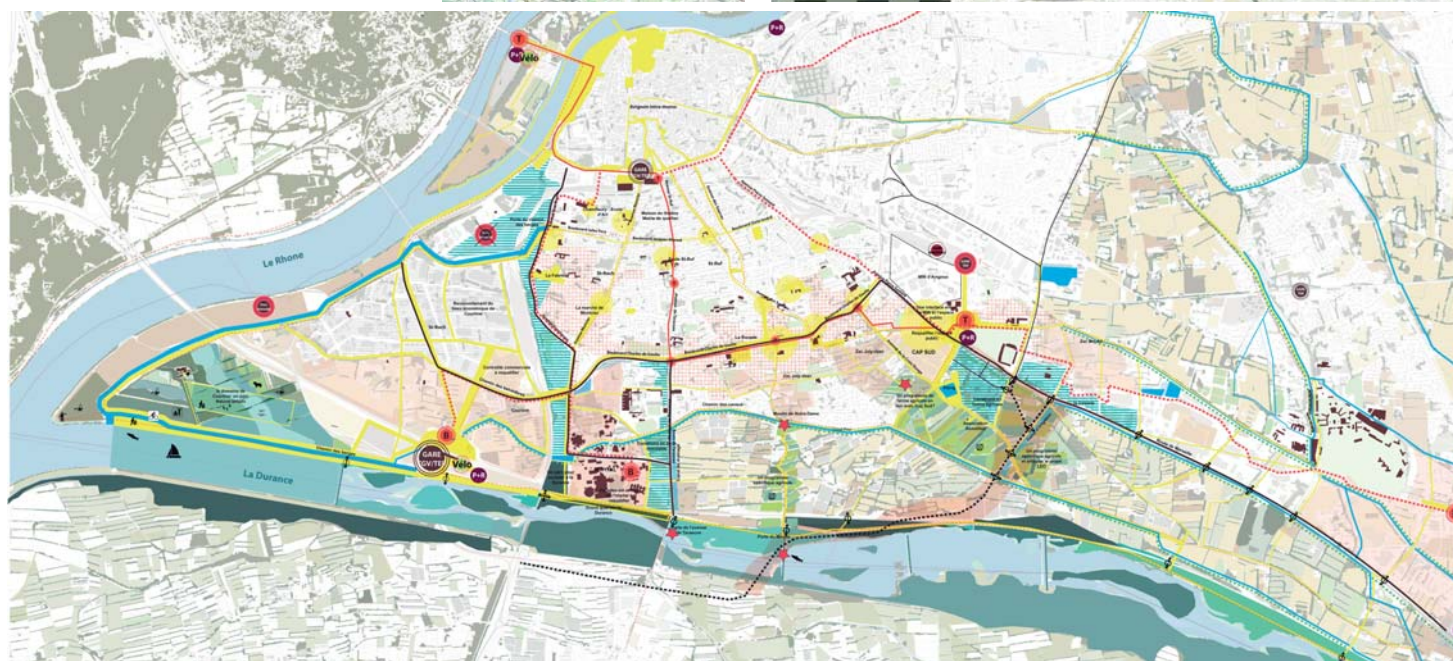
Maintien des berges par les racines

8. Méthode: Complémentarité des projets

Le projet agricole d'Avignon réunit plusieurs objectifs : nourrir, enrichir la biodiversité, diversifier les activités, avec notamment celles destinées aux habitants, préserver la terre, un bien qui devrait être inaliénable.

Le projet de la ceinture verte est singulier par les types de cultures que l'on y trouve et se distingue de l'île de la Barthelasse ou des foins de Montfavet.

Il s'agit aussi d'un projet urbain. C'est pourquoi, il est essentiel de pratiquer des allers retours entre le très local et la vision territoriale.





Pôle œnotouristique _ QE, Zéro énergie & VNAC, 2008 / 2013

Surface : 1.420 m² SHON / 1.206 m² utiles ; coût total y compris paysage : 4.215.000 euros HT

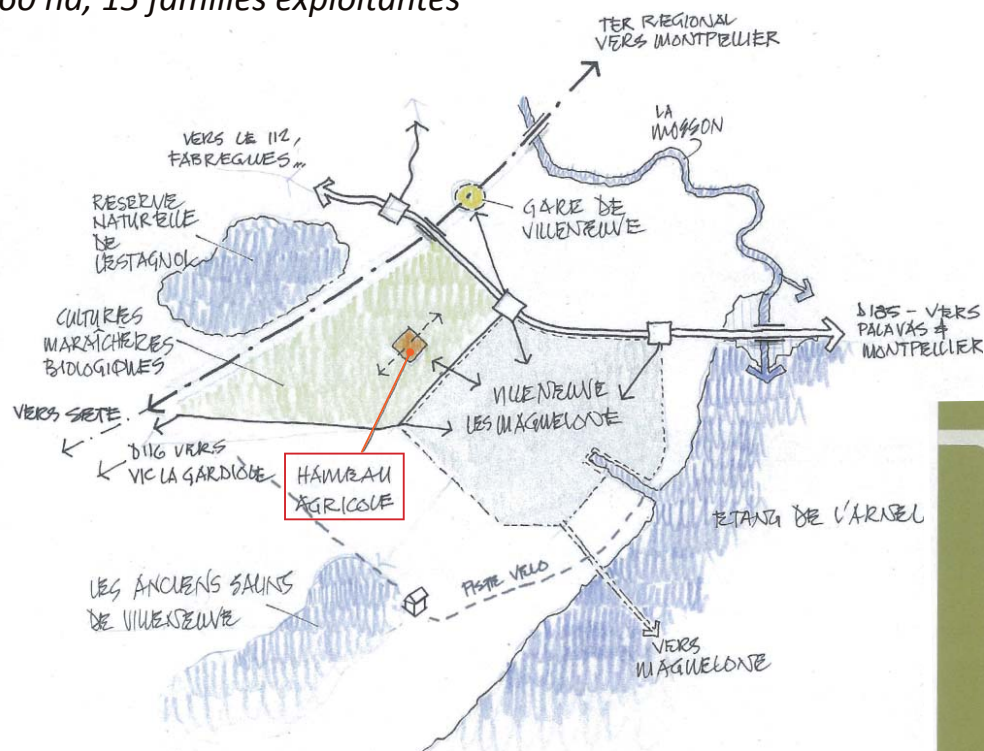
Pour valoriser la qualité des produits viticoles du pays de Lunel, entre Nîmes et Montpellier, le projet du pôle œnotouristique propose une programmation riche autour du vin : accueil, dégustation, exposition, restaurant, jardin ampélographique, promenade. La célébration de la civilisation du vin passe dans ce projet par la reconnaissance, loin de l'horizon urbain, de la valeur fondatrice des conditions rurales et par leur expression dans une architecture "Low Tech", pierre locale, terre du site, bois des Cévennes voisines, etc.



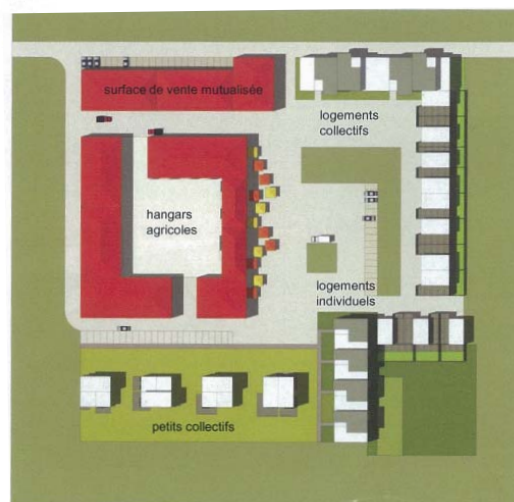
http://www.atelierphilippemadec.fr/architecture/equipements-culturels/pole-œnotouristique-_-qe-zero-energie-et-vnac.html

Que font les autres territoires?

Exemple d'un projet «urbano agricole» : le hameau agricole
60 ha, 15 familles exploitantes



Au nord du bourg de Villeneuve-les-Maguelone dans l'Hérault, le projet prévoit le développement d'un hameau agricole composant une grande «pièce agricole» dédiée aux cultures maraîchères biologiques. Ce projet est emblématique d'une démarche de valorisation de l'agriculture paysanne bénéficiant des atouts de la proximité de la ville, et tournée vers des circuits courts de distribution.



Ville / agriculture / infrastructures : une imbrication possible?
La plaine du VAR - Etude SEURA



DOSSIER

AGRICULTURE URBAINE

TOURS

Les espaces périurbains peuvent-ils nourrir la ville ?

[Par Céline Tanguay, paysagiste-urbaniste, ATU]

Pour l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU), la prise en compte de l'agriculture s'est d'abord traduite dans les travaux du SCoT, qui, comme chacun en convient, n'est pas une fin en soi mais un déclencheur de projets. Afin de poursuivre cette réflexion, l'ATU participe à une recherche du PUCA dont le sujet est « la ville ordinaire et la métropolisation ». Il s'agit dans notre approche de se pencher sur des portions d'espaces périurbains avec le postulat que ces derniers jouent un rôle dans la métropolisation, c'est-à-dire dans l'ensemble des processus qui affectent et construisent la ville et le territoire. Pour l'agence, cette recherche s'inscrit dans un questionnement de longue date : quand et comment aborder le projet périurbain avec le même intérêt et la même force que le projet urbain ?

es travaux du SCoT ont été l'occasion de réaliser une analyse multicritère associant qualité paysagère, continuités écologiques, espaces à enjeux agricoles, localisation des zones d'urbanisation future. Ce travail a permis de cibler des secteurs précieux pour l'agriculture et/ou la biodiversité, secteurs où l'urbanisation n'est pas souhaitable. Il a démontré que sur 1200 hectares inscrits aujourd'hui dans les documents d'urbanisme, 400 étaient en trop, remettant en cause la localisation et/ou la superficie de certaines zones AU. Le défi est de traduire cette volonté à l'échelle des PLU, là où il est nécessaire de reconsidérer les droits à construire.

De la planification aux actions

La montée en charge des politiques locales est lente. A l'échelle de la communauté d'agglomération Tour(s) plus (22 communes, population en 2012 : 289 421 habitants), c'est par le Plan Climat 2010-2014 que l'agriculture nourricière a été abordée sous cet intitulé : « Tour(s) plus définit sa politique agricole dans le respect de la trame verte et bleue ». Ce titre évoque davantage un mode de production sain par rapport à l'environnement qu'une stratégie de production/consommation locale. Le résultat est modeste : en cinq ans, la communauté d'agglomération a participé à l'installation de trois maraîchers bio.

Un deuxième exemple : la communauté de communes de l'Est tourangeau (cinq communes, 25 407 habitants en 2012) a élaboré un « projet agriurbain » traduit par plusieurs actions, dont la création d'une ZAP (zone agricole protégée), l'installation d'un maraîcher, l'organisation d'actions pédagogiques... Un projet de circuit



court destiné à mettre en relation producteurs et consommateurs est en cours. Ces deux approches illustrent les premiers pas vers une prise de conscience de la valeur des sols en tant qu'espace de production, mais les décideurs n'en sont pas encore à réfléchir à une stratégie globale et partagée. Si le SCoT affiche des ambitions, la responsabilité « de faire » est retournée à l'échelle communale via les PLU, qui n'ont pas vocation à spécifier le type de production. Or l'enjeu est double : préserver le sol agricole et produire pour la fonction alimentaire. Il s'agit là d'un vaste programme, sachant que :

- les politiques publiques qui reconnaissent au sol une valeur de production alimentaire sont inexistantes ;
- les besoins alimentaires d'une population sont difficilement transposables spatialement ;
- les Chambres d'agriculture sont tenues de satisfaire l'ensemble des filières agricoles sans en privilégier une par rapport à la proximité urbaine.

Ce « non choix » d'une stratégie en faveur d'une agriculture nourricière fait qu'aujourd'hui les grandes cultures sont aux

portes de la ville et le foncier disponible se trouve souvent happé par « l'industrie agricole », avec une production qui prendra souvent les chemins de l'exportation... Entre SCoT et PLU, le chaînon manquant est une politique communautaire partagée par tous les acteurs.

Quels apports de la recherche ?

Si consommer local est un choix citoyen, l'offre est une décision politique. Le travail de recherche mené par l'ATU a comme ambition de créer « du matériau d'aide à la décision » en associant service agricole et besoins de la métropole. Concrètement, il s'agit d'estimer les capacités de production alimentaire et le nombre d'hectares nécessaires en périphérie de l'agglomération. Le but est aussi d'infléchir les politiques territoriales pour que cette dimension soit prise en compte dans les plans et programmes futurs.

Pour l'avenir, reconnaître le sol comme une richesse apte à nourrir les générations futures apparaît comme une nécessité et un nouveau défi pour les agences d'urbanisme. ■

DOSSIER ► **ALIMENTER LA VILLE**
AGRICULTURE URBAINE



BORDEAUX

L'agriculture urbaine à Bordeaux, entre production et services

[Par **Céline Castellan**, ingénieur-paysagiste et **José Branco**, architecte-urbaniste, a'urba]

À la demande de la ville de Bordeaux, l'a-urba a effectué une étude comparative sur différents projets d'agriculture urbaine réalisés en France et à l'étranger : du maraîchage aux vergers urbains, de l'écopastoralisme à l'aquaponie... L'objectif est de questionner les modèles de production, afin de poser les bases d'une stratégie de développement local.

Étude d'une vingtaine d'initiatives glanées en France et à l'étranger a permis de dégager cinq grandes familles de modèles. Elles illustrent la variété des projets d'agriculture urbaine et leur capacité d'adaptation aux différents milieux de la ville.

Les cinq modèles dominants d'agriculture urbaine

Le modèle le plus répandu en France est la forme associative, bien souvent fondée sur la mobilisation de bénévoles défenseurs d'une alimentation plus saine, des vertus du jardinage et de l'élevage. Il joue un rôle pédagogique et social majeur envers le grand public. La fragilité de ces structures est liée à la dépendance aux subventions publiques et à l'engagement bénévole, difficile à pérenniser. Le second modèle est le démonstrateur, souvent situé entre art, design et innovation technologique. Il permet de prouver la viabilité d'un concept émergent à partir d'un prototype, à l'image d'UpCycle, une champignonnière en container, recyclant le marc de café. Il s'agit là de valoriser une ressource urbaine, dans une optique de production alimentaire à forte valeur ajoutée. Le troisième modèle est d'ordre productif et optimise le panel des techniques en pleine terre ou hors-sol. Il permet d'atteindre de forts rendements sur de petites surfaces. On peut citer la ferme Lufa à Montréal, première serre commerciale sur toit récupérant la chaleur d'un immeuble. Ces entreprises vendent souvent leurs produits en circuit court, sous forme de paniers, parfois complétés de produits de l'agriculture périurbaine. Le quatrième modèle repose sur l'offre multiservice monétisée. Cette formule propose des services complémentaires à la culture d'aliments : entretien de jardins potagers, formation au jardinage, cueil-



Réaménagement des espaces collectifs de la cité Lafarge par le bailleur social Aquitanis, à Bordeaux : aménagement de jardins potagers et plantation d'arbres fruitiers.

lette sur site, à l'instar des Urbainculteurs au Québec ou de la ferme de Gally en Île-de-France. Le cinquième modèle est la production associée à d'autres fonctions supports, c'est-à-dire intégrée dans le fonctionnement d'une entreprise dont l'activité première est différente. C'est le cas de l'hôtel Pullman à Paris où le jardin potager sur dalle alimente directement la brasserie de l'hôtel.

Les initiatives d'agriculture urbaine ne sont pas figées et évoluent de façon dynamique ou de manière hybride à travers ces modèles pour assurer leur rentabilité. L'économie des sites de production est très souvent dépendante des services complémentaires proposés et des économies tirées ou des avantages offerts par la ville.

S'adapter au contexte urbain local

L'agriculture urbaine a pour particularité de s'inscrire dans une logique d'économie circulaire qui suppose des coopérations public/privé et des synergies fortes avec

les autres fonctions de la ville : valorisation des déchets urbains, recyclage de l'eau, logistique transport, réseaux de chaleur... L'étude de l'a-urba constitue une première étape pour une meilleure prise en compte de l'agriculture urbaine dans la gestion globale de la ville. Son développement peut contribuer au soutien des autres politiques publiques : adaptation aux risques climatiques, sécurisation alimentaire, innovation et création d'emplois, rayonnement touristique... La transposition locale de ces expériences est pensée en complément des filières traditionnelles de la couronne maraîchère de Bordeaux. Elles peuvent tirer profit des nombreux circuits courts de distribution existants, du climat local favorable et des opportunités liées aux opérations d'aménagement. Les projets d'agriculture doivent pouvoir s'adapter aux spécificités urbaines bordelaises : rareté du foncier, sols pollués en nombre, patrimoine Unesco et faible présence des toitures-terrasses... ■

DOSSIER
LOGISTIQUE URBAINE

CLERMONT-FERRAND

Une expérimentation de Centre de distribution urbain pour l'EcoCité Clermont Métropole

[Par **Corinne Zukow**, chargée d'études Projet Urbain, Clermont Métropole]

Les livraisons en ville, en secteur contraint, représentent un enjeu fort en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de diminution du bruit et globalement de qualité de vie en centre urbain. Ce contexte a conduit les collectivités locales de l'agglomération clermontoise, le Syndicat mixte des Transports en commun, autorité organisatrice des transports urbains, et l'association des transporteurs Auvergne Logistique Développement (ALD) à s'interroger sur les enjeux de la livraison du dernier kilomètre de transport de marchandises.

En 2004, dans la poursuite des dynamiques engagées par ALD pour rechercher de nouvelles solutions logistiques et suite à la création de l'association Clermont Livraisons Propres, regroupant plusieurs transporteurs, une étude exploratoire sur la gestion des livraisons de marchandises en ville est menée, à l'échelle du territoire clermontois (2005/2008). Elle conclut à l'opportunité de créer un Centre de distribution urbain (CDU) qui, par la massification des flux permise par ce service, devrait conduire à la suppression de quatre camions sur cinq dans l'hypercentre de Clermont-Ferrand¹. Cependant, au regard des enjeux soulevés, notamment d'un point de vue financier, et de l'extrême complexification de la logistique urbaine (exigence de flexibilité et de réactivité dans la gestion des stocks, des livraisons, des retours...), il faut attendre 2011 pour que, sous l'impulsion de l'agence Clermont Métropole et en réponse à l'appel à projets EcoCité - Programme d'in-

vestissements d'avenir, une réflexion soit à nouveau engagée localement. Un large partenariat² est alors consolidé autour du SMTC et une nouvelle étude, confiée à Interface Transport, cofinancée par la Caisse des Dépôts, est conduite en 2012. Elle confirme la pertinence d'un CDU et définit les conditions de réussite à l'échelle d'une ville de taille moyenne, telle que Clermont-Ferrand. Parallèlement, une expérimentation de mutualisation des livraisons de messageries en hypercentre est conduite par un transporteur privé, Multi Transports, fin 2013. Cette plateforme qui regroupe six transporteurs constitue une première étape de consolidation d'un futur CDU. Cette initiative, active depuis près de deux ans, porte principalement sur :

- la contractualisation de partenariats avec des messagers (ambition de passer à 10 messagers) ;
- la mise à disposition d'une plateforme de mutualisation existante avec des quais situés dans la zone préconisée par l'étude

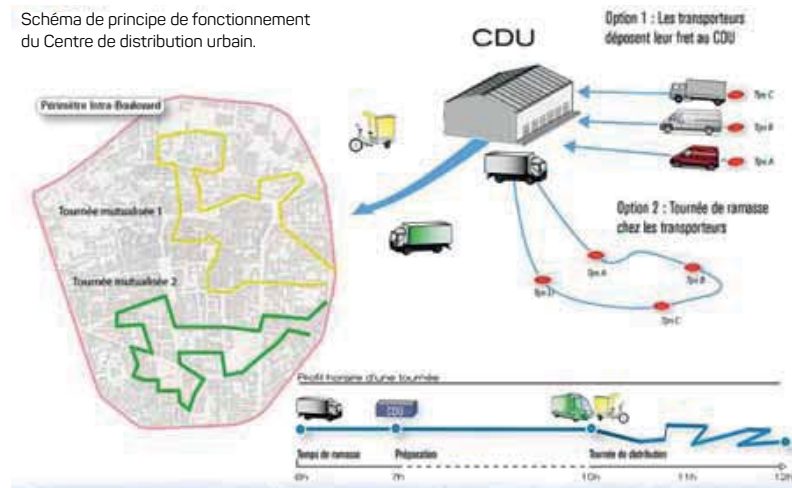
de 2012 (proximité du centre-ville et au croisement des autoroutes A71/A75) ;

- la mutualisation et le transfert de responsabilité des marchandises.

Aujourd'hui, le système logistique urbain clermontois pourrait passer à une étape supérieure, dans le cadre de la tranche 2 de l'EcoCité (2015/2017), en consolidant le business model par la création d'une structure de portage dédiée (à l'étude), l'acquisition d'une flotte de véhicules propres ou encore l'apport d'une solution informatique innovante de gestion des livraisons et d'information en temps réel. Autant d'éléments qui permettent de pérenniser et de déployer le dispositif à l'échelle de l'agglomération. Plus largement, ce projet s'inscrit dans une dynamique de réflexion d'ensemble autour des mobilités, avec notamment :

- la réponse de Clermont Communauté à l'appel à projets « Villes respirables », qui devrait aboutir à l'établissement d'une zone à circulation restreinte où l'accès sera réservé aux véhicules les moins polluants ;
- le lancement en 2016 des « Rencontres citoyennes de la Mobilité », concertation élargie sur Clermont Communauté, qui préfigure la révision du Plan de déplacements urbains. L'ambition affichée à long terme est le déploiement et la duplication du modèle clermontois, prototype pragmatique, adapté et pertinent pour des villes moyennes de 30 000 à 400 000 habitants, dans un contexte de montée en puissance de la logistique urbaine (essor de l'e-commerce, réduction des stocks de la grande distribution, raccourcissement du cycle de vie des produits...).

Schéma de principe de fonctionnement du Centre de distribution urbain.



1. Hors livraisons de vrac, chaîne du froid et cafés-restaurants.
2. Collectivités locales, Etat, ADEME, CDC, CCI...



DEVILLERS
ET ASSOCIÉS

architecture
urbanisme
infrastructure
paysage

RES.PUBLICA⁺



CONFLUENCES

Ingénieurs Conseil